



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

50^e séance plénière

Mercredi 12 novembre 2014, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

*En l'absence du Président, M^{me} Baaro (Kiribati),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 119 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président de l'Assemblée, M. Kutesa, de la nomination du Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, en tant que nouveau facilitateur des négociations intergouvernementales. Nous sommes convaincus que sa désignation, à l'issue de consultations approfondies, conduira à des progrès substantiels dans le processus de négociation. Nous assurons l'Ambassadeur Rattray que nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec lui, unis dans notre désir d'établir un processus axé sur les résultats pour parvenir à une réforme du Conseil de sécurité. Dans le même temps, je voudrais exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Tanin, qui a déployé beaucoup d'énergie pour faire avancer les négociations intergouvernementales jusqu'au stade où elles se trouvent aujourd'hui.

Je tiens à m'associer à la déclaration faite par l'Ambassadeur Patriota du Brésil (voir A/69/PV.49), au nom du Groupe des Quatre, et voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

S'agissant des efforts entrepris et des résultats obtenus jusqu'à présent, l'Allemagne estime que le document officiel élaboré par l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. John Ashe, et son groupe consultatif est un document d'une importance cruciale, dans la mesure où il résume les positions des différents groupes sur cette question et pourrait servir de point de départ à nos négociations autour d'un texte dans le cadre des négociations intergouvernementales.

Après de longs échanges de vues, le moment est venu de traduire la rhétorique en négociations proprement dites et de réaliser de véritables progrès sur le front de la réforme du Conseil de sécurité. Cette nécessité saute aux yeux. Chacun d'entre nous sait qu'il faut de sortir de l'impasse qui a suscité chez nous un tel sentiment de frustration et qui a causé tant de souffrances à ceux qui se tournent vers le Conseil de sécurité pour lui demander de l'aide. Toutefois, il est de notre devoir non seulement de nommer le problème, mais aussi de le disséquer et de le résoudre. Qu'il me soit permis de mentionner quelques points déterminants.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-62342(F)



Document adapté

Merci de recycler



Tout d'abord, l'exigence d'avoir un texte de consensus avant même que les négociations n'aient commencé ne nous mènera nulle part. Cette exigence n'est pas conforme aux méthodes de travail habituelles des Nations Unies et est à l'origine de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de réforme, à ce jour. Toute négociation transparente et axée sur des résultats nécessite un texte de négociation. Nous n'avons pas d'idées préconçues quant à la teneur d'un tel texte. Nous espérons sincèrement que le Président présentera un texte qui servira de point de départ aux prochaines négociations intergouvernementales.

Au-delà de l'impasse concernant la situation en Syrie et en Ukraine, nous sommes d'avis qu'il demeure évident que le Conseil de sécurité doit être réformé et que cette réforme n'a que trop tardé. Le Conseil est loin de représenter les réalités géopolitiques du XXI^e siècle.

Les revendications légitimes de la majorité des pays concernant une répartition géographique équitable au Conseil de sécurité forment l'un des grands piliers de la proposition du Groupe des Quatre. À ce jour, il y a eu diverses tentatives de la part de différents groupes pour améliorer les travaux du Conseil, et nous nous félicitons par exemple du travail constructif du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence en faveur d'une réforme des méthodes de travail du Conseil. En outre, la proposition faite par la France et le Mexique relative à la limitation du recours au droit de veto dans les situations d'atrocités de masse bénéficie d'un grand soutien au sein de tous les groupes régionaux et met en lumière la nécessité indéniable de réformer le Conseil de sécurité. Cependant, les tentatives de faire sortir le Conseil de sécurité de sa paralysie actuelle en se contentant simplement de réformer ses méthodes de travail sans procéder à une véritable réforme structurelle sont vouées à l'échec.

Le Président assume la présidence.

Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 2015 sera une occasion historique. Cela fera 50 ans depuis la première et la dernière réforme du Conseil de sécurité, 20 ans depuis le début du débat sur la réforme et la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité et surtout, 10 ans depuis que les chefs d'État et de gouvernement ont demandé que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, au Sommet

mondial de 2005. Nous devons être à la hauteur de ces attentes.

L'Allemagne, en collaboration avec ses partenaires du Groupe des Quatre, mettra tout en œuvre pour relancer le processus afin de parvenir à des résultats concrets d'ici à la fin de l'année prochaine. Nous appelons tous les pays favorables à la réforme à se joindre à cet effort.

M. Ja Song Nam (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur un sujet aussi important.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/69/PV.49).

La réforme, sans plus tarder, du Conseil de sécurité, qui a pour mission principale de garantir la paix et la sécurité internationales, est une tâche urgente. Ces derniers temps, les super puissances qui siègent au Conseil de sécurité ont fait preuve d'un autoritarisme et d'un arbitraire sans précédent, menaçant directement la paix, la sécurité et l'indépendance d'États souverains. La mauvaise gestion par le Conseil de sécurité de la situation extrêmement dangereuse qui règne dans la péninsule coréenne est un exemple typique à cet égard.

À l'heure actuelle, la péninsule coréenne occupe une place cruciale pour ce qui est de garantir la paix et la sécurité en Asie. Il y a actuellement dans la péninsule coréenne un cercle vicieux de tensions qui ne cessent de s'aggraver et mettent de plus en plus la paix en péril. Or, le Conseil de sécurité ne parvient même pas à identifier la cause réelle de ces tensions, sans parler de son incapacité à trouver une solution appropriée pour mettre fin à la situation tendue qui règne dans la péninsule. Fondamentalement, ce cercle vicieux de tensions sur la péninsule coréenne a pour origine la politique hostile des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que les manœuvres militaires conjointes menées par la Corée du Sud et les États-Unis, qui ont pour but de simuler des actes de provocation tels que l'occupation de Pyongyang, la capitale de la République populaire démocratique de Corée.

Toutefois, le Conseil de sécurité ferme délibérément les yeux sur ces jeux de guerre agressifs et les menaces nucléaires des États-Unis à l'encontre de la

République populaire démocratique de Corée et a choisi de monter en épingle les décisions que la République populaire démocratique a été obligée de prendre pour faire face à ces menaces. Le Conseil de sécurité continue notamment de refuser de se prononcer sur la demande de la République populaire démocratique de Corée tendant à ce que la question des manœuvres militaires conjointes menées par la Corée du Sud et les États Unis soit inscrite à son ordre du jour. Si le Conseil de sécurité veut s'acquitter de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales, il doit se saisir de la question des manœuvres militaires conjointes menées par la Corée du Sud et les États-Unis.

L'impartialité du Conseil de sécurité et sa compétence – à savoir s'il peut ou non contribuer à la paix et à la sécurité mondiale – seront jugées à l'aune de son attitude vis-à-vis de la question des manœuvres militaires conjointes menées par la Corée du Sud et les États-Unis. Si la situation sur la péninsule coréenne venait à se détériorer soudainement, les États-Unis, qui ont forcé la République populaire démocratique de Corée à faire des choix incontournables, et le Conseil de sécurité, qui a pris parti pour les États-Unis, en porteraient l'entière responsabilité.

Les réalités de notre époque soulignent l'urgence d'une réforme du Conseil de sécurité. La communauté internationale, à l'unanimité, demande que le Conseil de sécurité soit réformé afin qu'il puisse jouer son rôle en tant qu'organe de l'ONU qui contribue véritablement à la paix et à la sécurité internationales. Tous les États Membres doivent démontrer leur volonté politique en prenant des mesures concrètes. Premièrement, il faut réformer le Conseil de sécurité pour que ses activités continuent d'avoir un caractère impartial, objectif et démocratique. Le Conseil de sécurité doit rejeter l'autoritarisme et l'arbitraire dont font preuve certains pays et garantir l'ouverture, la transparence et la non-sélectivité dans toutes ses activités. Nous devrions notamment envisager la création d'un mécanisme rigoureux par lequel l'Assemblée générale déciderait si les résolutions et les décisions prises par le Conseil de sécurité relatives à la paix et la sécurité internationales, telles que les sanctions et l'usage de la force, doivent prendre effet. Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit être réformé afin que les États membres du Mouvement des pays non alignés et les autres pays en développement y soient mieux représentés.

Alors que près de 70 ans se sont écoulés depuis la création de l'ONU, les États membres du Mouvement des

pays non alignés et les autres pays en développement, qui constituent la majorité des 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, sont toujours sous-représentés au Conseil de sécurité. À l'heure actuelle, les chances de voir le nombre de membres permanents du Conseil de sécurité augmenter sont minces, en raison des graves désaccords qui existent entre les différents pays et les groupes régionaux. Par conséquent, la seule façon viable de résoudre le problème de la structure déséquilibrée et aberrante du Conseil de sécurité est d'accroître le nombre de sièges non permanents.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité, la délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à réitérer clairement sa position de principe qui est que le Japon n'est en aucun cas qualifié pour être membre permanent du Conseil de sécurité. Le Japon continue de nier les terribles crimes de guerre et crimes contre l'humanité qu'il a commis au siècle dernier contre des pays voisins, notamment les massacres, les pillages et les invasions, qui lui ont valu le déshonneur d'être placé dans la catégorie des États ennemis dans la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, la délégation de la République populaire démocratique de Corée est convaincue qu'à la présente session de l'Assemblée générale, des mesures concrètes seront prises en vue de la réforme du Conseil de sécurité.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis en premier lieu de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. En outre, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/69/PV.49).

À ce stade, la Malaisie voudrait féliciter l'Ambassadeur Courtenay Rattray de la Jamaïque pour sa récente nomination à la tête des négociations intergouvernementales. Nous sommes convaincus que grâce à sa direction avisée et à son expérience, comme en atteste la manière dont il a dirigé les travaux de la Première Commission, nous pourrions avancer dans nos négociations pour parvenir à un Conseil de sécurité plus équitable et plus représentatif.

Ma délégation tient également à rendre hommage à son prédécesseur, l'Ambassadeur Zahir Tanin, pour la diligence et les qualités de chef dont il a fait montre durant

sa présidence des négociations intergouvernementales depuis 2008.

En tant que nouveau membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2015-2016, la Malaisie accorde beaucoup d'intérêt aux efforts pour accroître l'efficacité du Conseil de sécurité. Nous avons été élus à cet organe important par l'écrasante majorité des États Membres et nous voudrions saisir cette occasion pour remercier encore une fois toutes les délégations de leur appui. Dans le même temps, nous savons que leur voix doit être entendue et leurs intérêts reconnus.

Étant donné les nombreux points de vue exprimés dans le cadre du dixième cycle de négociations intergouvernementales, le vif intérêt des États Membres est évident. La demande de réforme du Conseil de sécurité est forte. Cette demande n'est pas nouvelle et n'a pas été formulée qu'une seule fois. Elle a été faite à maintes reprises et demeure pourtant sans réponse.

À cet égard, nous sommes encouragés, Monsieur le Président, par l'allocution que vous avez prononcée à l'occasion de l'ouverture du débat de haut niveau de l'Assemblée générale cette année (voir A/69/PV.6). Vous avez à juste titre appelé à la réalisation de progrès plus importants dans la réforme du Conseil de sécurité, en établissant un lien avec le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Votre lettre datée du 10 novembre réaffirme également votre attachement à ce processus, en signalant qu'une reprise rapide des négociations intergouvernementales est nécessaire et en nommant l'Ambassadeur Rattray nouveau Président des négociations.

Cela nous rappelle les efforts déployés par un de vos prédécesseurs, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, qui présida l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. En 1997, il a présenté la toute première proposition détaillée relative à la réforme du Conseil de sécurité, surnommée la « proposition Razali », publiée sous la cote A/AC.247/1997/CRP.1. Bien avant qu'un processus de négociations intergouvernementales et un groupe consultatif ne soient créés, l'Ambassadeur Razali a pris sur lui d'élaborer une telle proposition, après avoir consulté plus de 165 délégations et groupements.

Même si cette tentative a finalement échoué, elle est considérée par un grand nombre de personnes comme celle qui a eu le plus de chances d'aboutir à des progrès dans la réforme du Conseil de sécurité. La proposition Razali abordait de façon concise les différents aspects

de la réforme du Conseil de sécurité, en particulier l'augmentation du nombre de membres du Conseil et le renforcement de la transparence de ses méthodes de travail. Elle a donné matière à réflexion, ce qui a peut-être influé sur nos délibérations actuelles. Cette initiative audacieuse continue de guider la Malaisie dans sa quête inlassable d'un Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus légitime et plus transparent. À cet égard, nous espérons, Monsieur le Président, que vous serez inspiré de la même manière et que nous serons peut-être en mesure, sous votre présidence, de faire des progrès tout aussi notables.

La position de la Malaisie sur la question de la réforme du Conseil de sécurité a toujours été la même. Je voudrais en faire la synthèse rapide, car nous y reviendrons en détail pendant le prochain cycle de négociations intergouvernementales.

Nous sommes résolument convaincus qu'il faut élargir la composition du Conseil et améliorer la représentation géographique, des groupements régionaux sous-représentés au Conseil en particulier. L'augmentation du nombre de sièges dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, est cruciale pour renforcer le rôle du Conseil et le rendre plus représentatif. Une augmentation du nombre de sièges non permanents permettrait à un plus grand nombre d'États Membres d'être élus au Conseil ou d'y siéger plus fréquemment, ce qui garantirait une plus grande participation au processus de prise de décisions de cet organe.

Sur la question du droit de veto des cinq membres permanents, la Malaisie réaffirme sa position de principe, à savoir qu'elle est opposée au recours au veto dans le contexte de la structure actuelle. Le recours au veto doit être réglementé afin d'empêcher qu'il soit utilisé de manière injuste et contraire à la volonté de la majorité. Ma délégation s'associe également à ceux qui proposent de limiter le recours au veto, en particulier en cas de crime international tel que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Nous pensons que si toutes les régions sont représentées dans la catégorie des membres permanents, les nouveaux membres permanents doivent se voir eux aussi accorder le droit de veto, afin que le processus décisionnel soit plus équilibré et plus représentatif. Il faudrait néanmoins envisager la possibilité d'exiger que plusieurs membres opposent leur veto avant qu'un projet de résolution ne soit rejeté par le Conseil.

La Malaisie appuie fermement l'avis selon lequel il faut renforcer et améliorer l'ensemble des travaux du Conseil de sécurité. Nous avons présenté plusieurs propositions en ce sens, notamment afin de veiller à ce que toute augmentation du nombre de sièges s'accompagne pour les nouveaux membres de la possibilité d'assumer la présidence du Conseil de sécurité au moins une fois durant leur mandat, de donner une forme définitive au règlement intérieur du Conseil, d'améliorer la coordination entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de mettre en place des échanges plus constructifs et des consultations régulières entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix.

S'agissant des relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la Malaisie considère qu'il faut clairement délimiter les travaux de ces deux organes en fonction de leurs mandats respectifs. Nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de veiller à ce que le Conseil n'empiète pas sur l'examen de questions relevant de la compétence de l'Assemblée. Ma délégation demande également à ce que la pratique des consultations mensuelles entre le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité devienne systématique.

Pour ce qui est de la marche à suivre, la Malaisie réaffirme également qu'il est important que les négociations relatives à la réforme du Conseil de sécurité soient basées sur un texte. Nous sommes favorables à la préparation d'un document de travail par le Président et à la pleine participation des États Membres. Ce n'est que dans le cadre de telles discussions, avec la participation des États Membres, que nous pourrions identifier des domaines de coopération et faire avancer les négociations. À cet égard, nous nous félicitons que vous encouragiez, Monsieur le Président, une telle approche, comme le souligne votre lettre du 10 novembre.

Enfin, la Malaisie considère que tous les États Membres sont tenus de faire en sorte que l'ONU et, par extension, le Conseil de sécurité, soient en mesure de s'attaquer aux grands problèmes d'aujourd'hui. Pour que des progrès puissent avoir lieu, les États Membres doivent avoir la volonté de dépasser les positions nationales ou collectives solidement ancrées. Nous avons parlé en long et en large de la nécessité de faire preuve d'un esprit de compromis et de souplesse, mais il nous reste à traduire ces paroles en actes. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui et de la coopération de ma délégation, qui entend travailler avec vous et avec les autres États Membres à cet effet.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous nous félicitons des vastes consultations que vous avez organisées, en votre qualité de Président de l'Assemblée générale, avant la tenue de la séance d'aujourd'hui. Nous saluons également la déclaration importante que vous avez prononcée ce matin (voir A/69/PV.49).

Nous remercions l'Ambassadeur Zahir Tanin du travail acharné qu'il a fourni ces sept dernières années pour faire avancer le processus de réforme. Diplomate de talent, il a fait de son mieux pour mobiliser tous les pays. Nous félicitons également l'Ambassadeur Courtenay Rattray de sa nomination en tant que nouveau Président et facilitateur des négociations intergouvernementales. Nous lui apporterons tout l'appui dont il a besoin pour faire avancer nos objectifs communs. Nous félicitons l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et le Venezuela de leur élection en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité.

Je parlerai d'abord de la dynamique des négociations. Il y a sept ans, les Membres de l'ONU ont entamé le processus de négociations intergouvernementales sur la base de la décision 62/557. Par cette décision, l'Assemblée devait s'employer à mener une réforme globale sur cinq questions clés : les catégories de membres, le veto, le nombre de sièges et les méthodes de travail, la représentation régionale et les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. L'élargissement de la composition du Conseil est un des éléments de la réforme globale, mais les quatre autres sont tout aussi importants et ils sont étroitement liés, tous les cinq.

L'expérience de ces 20 dernières années montre qu'une solution de facilité ne sera pas efficace, même si de nombreuses initiatives qui n'ont pas abouti ont été régulièrement menées. La réforme interviendra lorsqu'il y aura accord entre les États sur le fond, et non au moyen d'expédients ou de manœuvres d'ordre procédural. Pour qu'un tel accord puisse voir le jour, il faut que la volonté et la détermination politiques atteignent une masse critique. Le processus des négociations intergouvernementales est un processus mené par les Membres qui doit être conduit de bonne foi, sur la base du respect mutuel, de manière ouverte, inclusive et transparente, dans le but de trouver une solution qui recueille l'adhésion politique la plus large possible. Pour ce qui est de la réforme du Conseil de sécurité, Le Président de l'Assemblée générale et le

Président des négociations intergouvernementales tirent leur autorité de la décision 62/557.

Une solution viable et durable pour les Membres ne saurait être conçue par un petit groupe ou un groupe consultatif, car la réforme doit être le résultat de négociations ouvertes entre les États. L'Organisation des Nations Unies sait parfaitement mener avec succès de telles négociations. Ce qui est vrai aussi, c'est que la rigidité des positions a de fait retardé les progrès ces 20 dernières années. Nous appelons à plus de souplesse afin de trouver un terrain d'entente. Pour sa part, le Groupe du consensus a révisé par trois fois sa proposition et est prêt à engager le dialogue pour l'affiner.

Cette année, nous devons nous consacrer énergiquement à la réforme du Conseil de sécurité, mais il ne doit pas y avoir de délais artificiels. Le Président de l'Assemblée générale, dans sa lettre en date du 10 novembre, nous a encouragés à passer à un processus de négociations basé un texte. Nous sommes d'accord. Mais je tiens à signaler que la deuxième version du texte de négociation, qui a été compilée sous la supervision de l'Ambassadeur Tanin, est le texte dont nous avons besoin et constitue un bon point de départ.

Venons-en maintenant au fond. Le Pakistan s'oppose à la création de nouveaux sièges permanents, non pas pour cause de rivalités régionales ou au nom de la *realpolitik*, mais en raison des principes qui doivent guider la réforme du Conseil de sécurité au XXI^e siècle. Le Premier Ministre pakistanais, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale le 26 septembre, a affirmé : « Nous voulons que le Conseil devienne plus représentatif, équitable, responsabilisé et transparent » (A/69/PV.12. p.43). C'est dans ces principes que notre opposition concernant la création de sièges permanents trouve son ancrage.

Les sièges permanents qui existent remontent à la Seconde Guerre mondiale, lorsque les décisions étaient prises par les vainqueurs, qui se sont aussi arrogés les sièges permanents. L'ordre mondial n'est pas statique; il évolue. Il n'y a plus de vainqueurs et de vaincus. Le monde est bien plus pluraliste, bien plus diversifié. Les quatre pays qui ont présenté leur candidature à un siège permanent doivent comprendre que beaucoup de pays de taille moyenne, individuellement et collectivement, rivalisent avec eux en termes de taille, de population, d'économie, de capacité militaire, de contribution au maintien de la paix des Nations Unies et d'attachement à la démocratie et aux droits de l'homme.

Aujourd'hui, on parle de pays émergents, et certains en font un critère qualifiant à un siège permanent. La réalité est que derrière eux, il y a des pays bien plus nombreux encore qui vont jouer un rôle politique et économique mondial croissant dans les années qui viennent. Selon les prévisions, le rapport de forces changera dans les prochaines décennies. Quand certains États auront atteint un plus haut niveau de compétence, disons dans une dizaine d'années, devront-ils eux aussi devenir membres permanents du Conseil de sécurité? Et demandera-t-on à ceux qui auront perdu leur prédominance de libérer les sièges permanents? Aucun État n'est puissant à vie; alors n'accordons pas de statut permanent aux membres du Conseil, car la prochaine révision de la composition de cet organe pourrait bien n'avoir lieu que dans 70 ans.

Le but de la réforme n'est pas de créer de nouveaux centres de privilèges au sein du Conseil, mais de démocratiser ce dernier par la prise en compte et la défense des intérêts et aspirations de toute la famille des pays, petits, moyens et grands, qui, ensemble, constituent les Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies appartient à tous, et non à quelques privilégiés. Nous devons rendre le Conseil plus ouvert. C'est pourquoi le Groupe du consensus préconise une solution intermédiaire. Si nous voulons vraiment sortir les négociations intergouvernementales de l'impasse, nous devons commencer par étudier la proposition de ce groupe, qui prévoit des mandats plus longs que ceux des membres non permanents actuels et renouvelables par élection. Les membres, élus pour une durée plus longue, seraient ainsi comptables devant l'Assemblée générale. À l'inverse, si nous élisons de nouveaux membres permanents, nous aurons tué le principe même de la responsabilité.

Le Conseil doit aussi être élargi dans la catégorie des membres non permanents. Plus d'un tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies n'ont jamais eu la possibilité de siéger au Conseil, ne serait-ce qu'une fois. De nouveaux sièges non permanents tournants permettront à un plus grand nombre de pays de jouer leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Des élections périodiques garantiront que les États élus pour des mandats plus longs ou à des sièges non permanents resteront réceptifs aux doléances de l'ensemble des Membres, redevables et transparents vis-à-vis d'eux.

Dans la limite de ces principes, le Pakistan a toujours montré respect et empathie pour la Position

africaine commune, le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, expression de la demande collective de tout un continent. Nous considérons que cette position commune se fonde sur le consensus et la légitimité, ce qui est bien différent des ambitions individuelles de certains pays.

J'insiste encore une fois sur la souplesse et le compromis, sans lesquels il ne sert à rien de négocier. Le Groupe du consensus a fait preuve d'un tel esprit en revoyant sa proposition originale et en en présentant une nouvelle version dans un document préparé par l'Italie et la Colombie. Ce document est ouvert à de plus amples négociations. Le Groupe des Quatre continue lui, en revanche, de réclamer des sièges permanents. Il se plaint du manque de progrès, sans reconnaître que sa position inflexible est le plus grand obstacle à toute avancée. Pour lui, la seule mesure de progrès est la mesure dans laquelle les autres groupes s'adaptent à sa revendication, qu'il considère comme un dû. Sa position n'a absolument pas évolué. Ce n'est pas de cette façon que les négociations intergouvernementales doivent être menées.

J'ai consacré l'essentiel de mes observations à l'élargissement des catégories. Je voudrais dire brièvement ce qui suit concernant les autres aspects. Nous avons suivi avec un vif intérêt la proposition de la France de limiter l'utilisation du veto. De plus amples discussions s'imposent afin d'évaluer l'utilité d'une limitation générale du veto, de son utilisation dans les seuls cas où le Conseil agit en vertu du Chapitre VII ou de son abolition. La taille d'un Conseil élargi doit être assez grande pour qu'il soit représentatif, mais assez réduite pour qu'il soit efficace et efficace. Le Groupe de travail informel du Conseil sur la documentation et les autres questions de procédure devrait instaurer un dialogue avec l'ensemble des Membres, afin d'affiner les méthodes de travail du Conseil et lui permettre ainsi de prendre ses décisions en toute connaissance de cause, de façon responsable et plus transparente. La représentation régionale et la prise en main régionale doivent être encore renforcées.

Enfin, l'Assemblée générale demande à être davantage prise en compte dans les questions relatives à la paix et à la sécurité, et ce, à juste titre. Cependant, elle doit exploiter au maximum la marge de manœuvre dont elle dispose déjà – par exemple, par un pilotage efficace du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et un recours plus actif au mécanisme de l'union pour le maintien de la paix. Le Conseil, pour sa part, doit trouver

les moyens de faire face aux questions thématiques émergentes, telles que les changements climatiques, la violence sexuelle en période de conflit armé et les droits de l'enfant et de la femme, en partenariat étroit avec les organisations et enceintes intergouvernementales.

M. Kőrösi (Hongrie) (*parle en anglais*) : Depuis des années, la Hongrie insiste sur la nécessité d'avancer avec diligence sur la voie d'un accord rapide et complet concernant tous les aspects de la réforme du Conseil de sécurité. Mon pays tient à prendre des mesures déterminées dans ce but avant la fin de 2015, soit un demi-siècle après la dernière réforme du Conseil de sécurité.

L'année 2015, année du soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, sera également l'année où les États Membres mettront la dernière main aux préparatifs d'un développement plus durable, et celle où ils prévoient de conclure un accord juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Pourtant, la réforme du Conseil de sécurité semble s'être enlisée – voire pire : nous sommes apparemment enfermés dans une boucle temporelle dont nous sommes seuls responsables.

Malheureusement, notre situation n'est ni de la science-fiction ni un mauvais film; c'est la déplorable réalité. Nous revivons sans cesse les mêmes débats dans le cadre des négociations intergouvernementales sur les cinq questions clefs. Nous nous sommes même imposé une amnésie artificielle, puisque nous ne pouvons même pas créer d'archives écrites des nouvelles propositions ou synthèses. De la même manière, le document officiel du groupe consultatif et le document contenant la troisième révision ont été rejetés par certains, au prétexte que la réforme du Conseil de sécurité doit être un processus piloté par les États. Mais comment un processus peut-il être piloté par les États lorsque, depuis plus de quatre ans, il refuse d'enregistrer les nouvelles propositions, y compris les propositions faites par les États? Rappelons que le document contenant la deuxième révision a été publié en 2010.

Tous les processus politiques ont besoin d'une mémoire institutionnelle partagée. Nous sommes face à un problème que nous avons-nous-mêmes créé, en partie, en adoptant année après année la même décision sur le processus de réforme et en y adhérant comme à une formulation convenue qui exige le consensus. Je tiens à souligner que la Hongrie est une fervente partisane du consensus. Comme nous l'avons dit, nous voulons forger un consensus, et non dresser des camps distincts. Mais

un consensus doit émerger à l'issue ou en conséquence du processus sur les questions de fond de la réforme. Le consensus ne saurait être une condition requise pour toutes les composantes du processus, y compris les questions de procédure. Pour être plus précis, ce consensus peut être exigé, mais il aura uniquement les conséquences dévastatrices dont nous sommes tous témoins. En soulignant la nécessité d'un consensus, nous ne parvenons même pas à commencer les négociations, et perdons ainsi toute chance d'y parvenir.

La question est donc la suivante : comment peut-on faire avancer le processus de négociations intergouvernementales? Comment peut-on sortir du cycle répétitif dans lequel nous sommes enfermés?

Premièrement, nous convenons que le processus doit être piloté par les États Membres. Par conséquent, toutes les nouvelles propositions doivent être compilées par écrit. Il n'est que logique d'envisager les nouvelles propositions de la même manière que les propositions qui ont déjà été intégrées dans le document qui contient la deuxième révision.

Deuxièmement, l'étape logique suivante serait de produire un projet de texte sur lequel pourraient se fonder des négociations de fond, comme de nombreuses délégations avant moi en ont fait la demande.

Troisièmement, nous devons tenir des réunions à intervalles réguliers, en produisant des projets toujours actualisés, en réduisant les écarts et en diminuant le nombre de questions pendantes. Il est vrai que rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu, mais pour y arriver, nous devons commencer par convenir de quelque chose. Je reconnais que cette logique n'est pas forcément la meilleure pour certaines délégations. Il pourrait y avoir d'autres façons d'avancer, mais l'absence d'accord complet sur les questions de procédure ne doit plus servir à justifier l'inaction.

En conséquence, si une telle proposition n'est pas acceptable, notre suggestion serait de consacrer les premières séances des négociations intergouvernementales exclusivement aux procédures de négociations intergouvernementales et à leur évolution.

Nous devons décider si nous voulons faire en sorte que le processus soit axé sur les résultats, ou si les résultats ne sont pas notre intérêt premier. De fait, nous devons aller de l'avant et modifier les règles d'engagement rigides qui, depuis des années, nous entravent comme elles entravaient le précédent Président, l'Ambassadeur Zahir Tanin. Tout en le remerciant de sa diligence dans

des circonstances difficiles, nous sommes prêts à passer à la vitesse supérieure sous la direction de notre nouveau président, l'Ambassadeur Courtenay Rattray.

M^{me} Namgyel (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette très importante session. La question de la réforme du Conseil de sécurité est à l'ordre du jour depuis de nombreuses années et vous en avez fait, à juste titre, une priorité. Ma délégation attend avec optimisme que, sous votre direction avisée, des progrès significatifs soient accomplis sur le sujet.

Je me félicite de la nomination de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque, à la présidence du onzième cycle de négociations intergouvernementales et nous l'assurons de notre plein appui et de toute notre coopération. Je n'ai nul doute que l'Ambassadeur Rattray insufflera un nouvel élan au processus de négociations intergouvernementales pendant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je voudrais faire officiellement part de notre profonde gratitude à l'endroit du précédent Président, l'Ambassadeur Zahir Tanin, de l'Afghanistan, pour son engagement inébranlable au processus de négociations intergouvernementales et sa direction pendant ces dernières années.

Le Bhoutan s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe L.69 par l'Ambassadrice Menissa Rambally, Représentante permanente de Sainte-Lucie (voir A/69/PV.49).

L'on ne saurait trop insister sur l'impératif de réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif, plus transparent et plus responsable. Cet impératif est reconnu depuis 1993, lorsque l'Assemblée générale a pour la première fois débattu de la réforme du Conseil. En 2005, nos dirigeants ont également appelé à une réforme rapide du Conseil de sécurité, composante essentielle de nos efforts d'ensemble pour réformer l'ONU. Nombre de nos dirigeants ont lancé un nouvel appel dans ce sens pendant le débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Depuis 2009, nous nous sommes consacrés à cet important sujet durant 10 cycles de négociations intergouvernementales. Pourtant, malgré l'immense appui que suscite la réforme, nous n'avons guère progressé.

Au cours des négociations intergouvernementales, la majorité des délégations se sont prononcées en faveur d'un élargissement dans les deux catégories de membres. Dans son évaluation, le Président du dixième

cycle de négociations intergouvernementales a souligné, entre autres, le fait que l'accent continuait d'être mis sur la nécessité d'une réforme. Si certains progrès ont été réalisés dans l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, en l'absence d'un document de travail, il a été difficile de participer de façon constructive à de réelles négociations et de traiter toutes les questions. C'est pourquoi nous comptons sur votre autorité, Monsieur le Président, et sur celle du nouveau Président des négociations intergouvernementales, pour faire avancer le processus sur la base d'un avant-projet.

Le Bhoutan appuie la nécessité de réformer le Conseil de sécurité conformément aux réalités contemporaines, sur la base des principes de l'égalité souveraine, de la répartition géographique équitable, de la transparence, de la responsabilité et de la démocratisation du processus de prise de décisions. Nous pensons que l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, ainsi que l'amélioration des méthodes de travail sont nécessaires pour continuer de renforcer et d'accroître la légitimité et le fonctionnement du Conseil.

Pendant plus de 20 ans, depuis la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, jusqu'à la conclusion récente du dixième cycle de négociations intergouvernementales, nous avons entendu et écouté plusieurs propositions. Nous avons débattu de manière approfondie de toutes les questions sur la base de la décision 62/557 de l'Assemblée générale. Nous avons maintenant à notre actif des années de discussions et de débats, et nous comprenons mieux les positions des uns et des autres. Ce dont nous avons besoin à présent, c'est d'un document de travail afin de pouvoir engager de véritables négociations. Ce n'est qu'alors que nous pourrons faire des progrès significatifs dans nos efforts communs visant à réformer le Conseil de sécurité, en faisant fond sur les points de convergence et en trouvant un terrain d'entente pour les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord.

Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 2015 offre une bonne occasion de réaliser de véritables progrès sur une question qui reste inscrite à notre ordre du jour depuis plus de 20 ans. Malgré le caractère apparemment insoluble de cette question, il est maintenant temps que nous nous engageions dans des négociations fondées sur

un texte afin de faire avancer le processus de réforme. Si une décision adoptée par consensus est la solution la plus souhaitable pour aller de l'avant, nous ne pouvons pas laisser l'absence de consensus faire indéfiniment obstacle aux progrès. À cet égard, nous sommes convaincus que vous, Monsieur le Président, imprimerez un nouvel élan au processus et que vous l'orienterez vers une issue fructueuse et pragmatique.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Nous nous félicitons de l'importance que vous avez accordée au point de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à S. E. M. Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, pour son grand dévouement et pour sa direction éclairée tout au long des cycles de négociations, au cours desquelles divers groupes et États ont fait part de leurs positions au sujet de ces réformes urgentes et nécessaires.

Nous nous félicitons de la nomination de S. E. M. Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, en tant que Président du processus intergouvernemental. Nous sommes convaincus qu'avec le dynamisme et l'expérience qui sont les siens et avec votre sagesse, Monsieur le Président, nous pourrons passer à l'étape suivante des négociations.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadrice Menissa Rambally, Représentante permanente de Sainte-Lucie, au nom du Groupe L.69(voir A/69/PV.49). Notre groupe a été suffisamment souple et raisonnable dans les positions qu'il a adoptées au cours des 10 derniers cycles de négociations. Nous avons également travaillé dans un esprit de compromis et de coopération tout au long du processus afin de mener à bien les réformes nécessaires et globales du Conseil de sécurité.

Le Nicaragua réaffirme également son appui total à la position africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini.

Le bilan des progrès réalisés en matière de réformes ces 10 dernières années laisse beaucoup à désirer. Il est impératif qu'au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, à la veille

du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation, nous redoublons d'efforts et soyons en mesure de nous acquitter du mandat établi par nos dirigeants en 2005. Pour y parvenir, comme en témoignent les enseignements tirés de l'expérience des 10 derniers cycles de négociations, nous devons fournir un ultime effort dans le processus de négociation et, unis par notre cause commune, mener à bien une réforme globale et durable du Conseil de sécurité.

Pour ce faire, il est nécessaire que vous, Monsieur le Président, donniez un mandat clair à l'Ambassadeur Rattray, Président du processus intergouvernemental, pour mener sans plus tarder de réelles négociations, fondées sur un texte qui rallie un appui intégral, dans le prochain cycle de négociations. Ce n'est qu'alors que le processus pourra aller de l'avant et que nous serons en mesure de faire aboutir nos efforts et de présenter des résultats concrets lorsque nos dirigeants se réuniront l'année prochaine.

Je me dois de rappeler qu'au cours des 10 derniers cycles de négociations, il est apparu très clairement que l'immense majorité des membres soutenaient et souhaitaient une augmentation, sans délai, du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions tenir compte des réalités du monde contemporain et parvenir à une meilleure application du principe de responsabilité au sein d'un Conseil de sécurité plus représentatif, transparent, crédible et pertinent.

Enfin, en cette phase cruciale des négociations, le Nicaragua assure une fois encore l'Ambassadeur Rattray et vous-même, Monsieur le Président, de son appui et de sa coopération sans faille.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre déclaration (voir A/69/PV.49), qui reflète une vision perspicace et une volonté ferme de mener à bien la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité.

Ma délégation tient à s'associer aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant du Koweït au nom du Groupe arabe (voir A/69/PV.49).

L'Égypte est convaincue de l'importance que revêt une réforme globale de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité, afin de mieux appuyer les buts et principes énoncés dans la

Charte des Nations Unies, et de permettre à notre organisation universelle de faire face aux nouveaux défis contemporains qui se posent à l'échelle internationale.

L'Égypte attache une grande importance à la réforme du Conseil par le biais d'un processus transparent dans lequel se retrouvent tous les États Membres, en vue de parvenir à une solution concertée qui soit globale et recueille l'adhésion politique la plus large possible, notamment sur les principales questions connexes des négociations, comme prévu dans la décision 62/557 de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ces directives claires serviront de cadre de référence pour les travaux de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque et nouveau Président des négociations intergouvernementales. Nous le félicitons de sa nomination et l'assurons de notre plein appui à la poursuite des efforts constructifs déployés en vue de la réforme et de l'élargissement du Conseil, comme nous l'avons fait avec son prédécesseur, l'Ambassadeur Zahir Tanin, à qui nous exprimons notre sincère reconnaissance pour l'action qu'il a menée à cet égard.

L'Égypte réaffirme son attachement sans faille à la Position commune africaine telle que définie dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, qui proposent une vision globale de la réforme du Conseil de sécurité, y compris concernant le droit de veto. L'Égypte se félicite de l'appui croissant dont jouit la Position commune africaine, qui atteste du fait que le monde reconnaît l'importance de corriger l'injustice historique subie par le continent africain. L'Afrique n'est pas encore représentée au Conseil de sécurité comme elle le mérite. Une représentation adéquate de l'Afrique permettrait d'améliorer la façon dont le Conseil est perçu s'agissant de ses travaux en général et des questions africaines inscrites à son ordre du jour en particulier. Étant donné que l'ordre du jour du Conseil porte en grande partie sur des questions africaines, il est d'autant plus important de corriger l'injustice historique faite au continent africain pour accroître l'efficacité des travaux du Conseil. Par conséquent, il faut faire droit aux demandes exprimées dans la Position africaine.

L'Égypte s'engage à continuer d'œuvrer en vue de l'augmentation du nombre des membres du Conseil. Pour y parvenir, nous devons tous faire des efforts constructifs afin de trouver une solution acceptable sur tous les aspects du processus de réforme. Nous devons tous continuer à travailler de concert pour préserver les valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations

Unies, à savoir le principe d'inclusion, la démocratie, la responsabilisation, la transparence et l'égalité. Ces valeurs permettraient aux négociations en cours de déboucher sur une réforme globale, rendant ainsi le Conseil à même de jouer efficacement le rôle qui lui revient en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il ne fait aucun doute que les défis contemporains du XXI^e siècle exigent une action multilatérale renforcée au moyen d'une réforme de l'ONU qui permettrait de réaffirmer le rôle central de l'Organisation et d'accroître l'efficacité du Conseil de sécurité grâce à une représentation plus équitable de tous les Membres.

Notre séance d'aujourd'hui nous offre une nouvelle occasion de négocier pour faire aboutir le processus de réforme des Nations Unies grâce à une réforme de son organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons mettre à profit cette occasion en manifestant notre attachement aux valeurs fondamentales énoncées dans la Charte des Nations Unies et en ne ménageant aucun effort pour rapprocher nos positions et dégager un consensus.

M. Khiari (Tunisie) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes, ainsi que pour l'intérêt particulier que vous accordez au processus de réforme du Conseil de sécurité, tel qu'annoncé dans votre déclaration à l'occasion de l'ouverture de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (voir A/69/PV.1) et tel qu'exposé aujourd'hui dans votre déclaration liminaire (voir A/69/PV.49).

Je tiens à rendre un grand hommage à notre collègue, le Représentant permanent de l'Afghanistan, S. E. M. Zahir Tanin, pour le travail remarquable effectué et la manière avec laquelle il a conduit les négociations intergouvernementales durant ces dernières années en dépit des difficultés et écueils rencontrés. Je voudrais également féliciter le Représentant permanent de la Jamaïque, M Courtenay Rattray, suite à sa nomination en qualité de président des négociations intergouvernementales.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant du Koweït au nom du Groupe des États arabes (voir A/69/PV.49).

Je salue les efforts déployés par vous-même, Monsieur le Président, les facilitateurs successifs, ainsi que les différents pays et groupes de pays, en vue de surmonter le blocage dans lequel se trouve le processus de négociations intergouvernementales depuis des années. Je vous fais part, à cet égard, de la pleine disposition de la Tunisie à poursuivre son appui à ce processus, qui doit continuer à se baser sur les propositions des États Membres, et à s'inscrire dans la transparence, le caractère inclusif et la recherche du consensus.

M^{me} Baaro (Kiribati), Vice-Présidente, assume la présidence.

Les négociations intergouvernementales devraient continuer à constituer l'unique cadre institutionnel approprié, mandaté par l'Assemblée générale, pour traiter de la question de la réforme du Conseil de sécurité de manière ouverte et inclusive, en vue d'identifier une solution à même de recueillir l'adhésion politique la plus large possible parmi les États Membres, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale sur la question, en particulier la décision 62/557.

Tout en exprimant son plein soutien à la volonté partagée par la quasi-totalité des États Membres de briser le statu quo actuel et de donner un nouvel élan au processus de négociation, dans l'objectif de parvenir à des résultats concrets, attendus depuis plus de 20 ans, la Tunisie considère que cet objectif ne devrait pas se réaliser dans la précipitation, au détriment du large consensus requis entre tous les États Membres. L'imposition d'un délai fictif ou d'un texte de négociations qui ne reflète pas les positions de tous les pays, serait contradictoire, à notre avis, avec l'esprit de consensus et le principe de transparence qui ont marqué le processus de négociations jusqu'à présent.

Ce processus doit fixer comme objectif principal un Conseil de sécurité reflétant les réalités politiques et économiques de notre monde d'aujourd'hui et le doter de la légitimité, de la crédibilité et de l'efficacité nécessaires pour agir au nom de la communauté internationale dans l'accomplissement d'un mandat conforme à la Charte des Nations Unies. Un renforcement de la légitimité du Conseil, notamment à travers le renforcement de la représentation équitable au sein de cet organe principal de l'ONU, entraînera, sans doute, des mandats plus réalistes, des décisions plus efficaces et une mise en œuvre plus conséquente de ces décisions.

L'objectif d'un Conseil de sécurité élargi assurant une représentation équitable et reflétant les sensibilités présentes et actives devrait se focaliser sur l'élargissement de sa composition, notamment aux pays en développement. Dans ce contexte, la Tunisie réitère son appui à la position de l'Union Africaine telle que reflétée dans le Consensus africain d'Eszulwini sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, ainsi que dans la Déclaration de Syrte. Nous sommes d'avis qu'il est temps de remédier à la situation actuelle qui prive le continent africain d'une présence permanente au Conseil de sécurité, ainsi que d'une meilleure présence non permanente.

Nous appuyons également les revendications légitimes des pays arabes d'avoir une représentation permanente au sein du Conseil de sécurité. La situation actuelle dans la région qui risque de perdurer, ne peut que nous donner raison.

Cette réforme du Conseil de sécurité doit être complète et inclusive. Il faudrait qu'elle aborde toutes les questions de fond concernant, entre autres, la composition du Conseil, sa représentation régionale, ses méthodes de travail, son ordre du jour et son processus décisionnel, dont le droit de veto, en vue de recueillir l'accord politique le plus large possible des États Membres.

Nous ne pouvons conclure sans faire mention de l'intérêt de considérer, dans toute entreprise de réforme du Conseil de sécurité, les relations entre ce dernier et les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le plein respect par le Conseil, des prérogatives et fonctions de chacun de ces organes, en particulier l'Assemblée générale.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué cette séance importante sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes. Je tiens également à féliciter S. E. l'Ambassadeur Courtenay Rattray de la Jamaïque à l'occasion de sa nomination en tant que nouveau président des négociations intergouvernementales. Je remercie en outre le précédent président des négociations intergouvernementales, S. E. l'Ambassadeur Zahir Tanin, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour faire avancer les négociations.

Le Cambodge se félicite de l'adoption de la décision orale lue par le Président de l'Assemblée

générale à sa soixante-huitième session sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes en septembre 2014 (voir A/68/PV.106), aux fins de la poursuite des négociations intergouvernementales à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (décision 62/557). Tout en appuyant pleinement la poursuite des négociations intergouvernementales cette année, le Cambodge est prêt à travailler avec tous les États Membres de l'ONU pour faire avancer ce processus.

Nous avons observé au fil des ans qu'un nombre assez important de consultations ont été tenues sur la réforme de l'ONU, et que nous sommes parvenus au stade des consultations sur la question à l'examen aujourd'hui. Nous n'avons cependant toujours pas pu nous entendre sur un cadre clair ou un quelconque document de base pour démarrer les négociations. Cela s'explique en partie par nos divergences de vue, et en partie par le fait que nous n'avons pas donné suite de manière constructive au Sommet mondial de 2005 et que nous n'avons pas tenu les engagements qui y ont été pris.

Tout en nous félicitant de l'analyse faite par l'Ambassadeur Tanin du dixième cycle des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité et des questions connexes, ma délégation est convaincue que nous devons tirer parti de l'impulsion donnée lors de la dernière série de consultations sur la question.

Dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, en septembre, des préoccupations ont été exprimées au sujet des nouveaux problèmes, qu'il s'agisse de maladies transmissibles ou de conflits violents et de l'instabilité, qui peuvent frapper de nombreuses régions du monde. L'on a évoqué le fait que l'ONU devra opérer des changements immédiats au sein du système des Nations Unies car l'Organisation est aujourd'hui totalement différente de ce qu'elle était il y a près de 70 ans, lorsqu'il y avait seulement 51 pays.

Ma délégation considère donc que l'année 2015 sera déterminante puisque l'ONU célébrera le soixante-dixième anniversaire de sa création et le dixième anniversaire du Sommet mondial de 2005 durant lequel les dirigeants du monde entier ont décidé d'engager une réforme de l'ONU pour qu'elle soit à même de s'attaquer

aux problèmes géopolitiques et mondiaux de notre temps.

Il est évident qu'en tant qu'organe auquel a été confiée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit être le reflet des réalités mondiales d'aujourd'hui. À cet égard, ma délégation considère que le Conseil de sécurité doit être élargi et comprendre des membres permanents et non permanents de manière équitable pour pouvoir faire face aux problèmes mondiaux. Surtout, la réforme du Conseil de sécurité doit être menée d'une façon qui garantisse la représentation géographique équitable de tous les États Membres, y compris les pays en développement.

Ma délégation considère qu'un ensemble de directives est nécessaire pour que des sièges permanents au Conseil de sécurité soient également accordés aux États Membres pleinement en mesure d'apporter une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales et déterminés à le faire.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Président d'avoir organisé le présent débat important. Je remercie également sincèrement l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, pour sa conduite très habile des négociations intergouvernementales ces dernières années et je félicite l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, de sa nomination en tant que Président du prochain cycle de négociations intergouvernementales.

Nous sommes réunis ici au moment où plusieurs régions sont en proie à des problèmes accrus et complexes liés à la sécurité. Tandis que nous faisons face aux problèmes nouveaux et à ceux qui se posent depuis longtemps, le monde attend d'autant plus du Conseil de sécurité qu'il prenne des mesures efficaces. Cependant, pour maintenir efficacement la paix et la sécurité internationales face aux problèmes d'aujourd'hui, il faut un Conseil dont la structure reflète la pluralité et les réalités d'aujourd'hui – un Conseil qui peut clairement démontrer qu'il est représentatif, démocratique, transparent, responsable et efficace et qui défend les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale, et pas seulement de quelques pays.

En effet, quand le Conseil laisse perdurer certaines situations, comme celles de la Palestine ou de la Syrie, en ne parvenant pas à les régler efficacement, de sérieuses questions subsistent quant à sa crédibilité.

Tous les États Membres de l'ONU ayant donné au Conseil de sécurité le pouvoir d'agir en leur nom, nous avons la responsabilité collective de contribuer à faire en sorte que le Conseil soit pleinement en mesure de répondre aux impératifs de paix et de sécurité et à la hauteur des normes définies dans la Charte des Nations Unies, et de celles du droit international et du droit international humanitaire. L'Indonésie continuera donc d'appuyer activement les efforts visant à mener une réforme globale du Conseil de sécurité dans un cadre intergouvernemental.

Ma délégation ayant exprimé sa position sur les cinq questions clefs de la réforme à un certain nombre d'occasions, je me contenterai de faire quelques observations sur les cycles de négociations intergouvernementales organisés jusqu'à présent, et notre point de vue sur la voie à suivre.

Aussi importants qu'aient été le dixième cycle de négociations et les cycles précédents, ils n'ont pas permis de rapprocher les vues sur la réforme du Conseil. Les points de vue sont très différents et approfondis. Il existe surtout des positions fermes sur les questions des catégories de membres et de l'augmentation du nombre de membres. Cependant, des divergences de vues existent également au sujet de la question du veto et d'autres questions clefs.

La réforme du Conseil de sécurité, avec ses répercussions géostratégiques, comporte des enjeux importants pour un grand nombre de pays. Il est certain que les États Membres ont des préoccupations et des attentes légitimes. Néanmoins, et ceci est encourageant, tous les pays s'accordent aussi sur le fait que nous devons participer de manière constructive au processus de réforme. Afin d'encourager des idées tournées vers l'avenir permettant de faire réellement avancer ce processus, nous exhortons les États Membres à faire preuve de la plus grande souplesse politique possible et d'envisager des possibilités intermédiaires pouvant aboutir à un terrain d'entente, en particulier concernant l'augmentation du nombre des membres et le veto, qui ont de profondes répercussions sur les différences de vues relatives aux autres questions liées à la réforme.

Un certain nombre de pays ont proposé des modèles d'options intermédiaires pour les catégories de membres. Nous sommes prêts à en débattre de manière plus approfondie, de même que d'autres questions liées à la réforme, dans un esprit d'ouverture dans le cadre du nouveau cycle de négociations.

S'agissant du veto, l'Indonésie appelle à sa suppression. À cet effet, nous pourrions appuyer un mécanisme de réglementation ou de gestion du veto. Les appels réitérés au non-recours au veto en cas de violation grave du droit international humanitaire et de génocide doivent être dûment pris en compte. Nous appuyons l'idée qu'il ne faut pas avoir recours au veto au titre du Chapitre VI de la Charte, et que deux votes négatifs de membres permanents devraient être nécessaires pour empêcher l'adoption d'une décision au Conseil.

Nous prenons note de la proposition relative à l'organisation d'un « audit de haut niveau » de l'action menée pour parvenir à une réforme rapide du Conseil de sécurité, ainsi que du fait que l'audit doit être entrepris par une personnalité politique indépendante, qui reste à choisir. Malgré les bonnes intentions qui sous-tendent cette proposition, nous réaffirmons que la nature informelle des négociations en tant que processus piloté par les membres doit être pleinement respectée et préservée. Tous les États Membres doivent pouvoir faire entendre leur voix dans le cadre d'un processus de réforme transparent, qui doit leur permettre de participer à toutes les décisions sur la voie à suivre. Nous insistons aussi sur le fait que les cinq éléments clefs de la réforme doivent être examinés ensemble, loin de toute solution fragmentaire, et que l'intégrité de la décision 62/557 doit être préservée.

Il a été difficile d'obtenir des résultats concrets sur la réforme du Conseil. Toutefois, nous devons être déterminés à chercher, sans relâche et de façon constructive, des points de convergence et à s'en servir pour avancer. Pour sa part, l'Indonésie continuera de travailler avec toutes les délégations intéressées pour aider à définir des moyens réalistes de parvenir à une réforme constructive.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance de l'Assemblée générale pour continuer de discuter d'une des principales questions liées à la réforme de l'Organisation, à savoir la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Nous saluons le travail accompli par l'Ambassadeur Zahir Tanin au cours des 10 séries de négociations intergouvernementales en plénière informelle sur cette question, et nous félicitons également de la nomination du Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, au poste de Président du processus durant la présente

session de l'Assemblée, et je tiens déjà à l'assurer qu'il peut compter sur l'appui de ma délégation.

La seule chose évidente de ce long processus de négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, c'est que tous les Membres conviennent de la nécessité impérieuse d'adapter la structure de l'Organisation pour qu'elle reflète adéquatement les mutations intervenues sur la scène internationale. Le Pérou réaffirme la nécessité d'avancer vers l'objectif d'un Conseil de sécurité renouvelé, réformé, élargi, plus démocratique et plus représentatif, efficace et efficient, et aux méthodes de travail plus transparentes. L'incapacité du Conseil à faire cesser les conflits armés en Syrie, en Ukraine et à Gaza, entre autres endroits, nous montre qu'une réforme intégrale et urgente du Conseil s'impose.

Nous devons nous rappeler que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales a été conférée au Conseil de sécurité par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ce pourquoi il revient à l'Assemblée d'opérer les réformes pour en garantir la bonne mise en œuvre. Le moment est donc venu d'agir. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer à nous contenter de ressasser nos positions nationales bien connues; nous devons faire les concessions nécessaires qui nous permettent d'élaborer un texte de négociations assorti d'options claires, allant au-delà d'une consolidation des positions et recensant et étudiant les options existantes, de façon à avancer concrètement dans les négociations. Rien de cela ne sera possible si nous n'abandonnons pas l'idée d'échéances et de reports artificiels, et si nous ne nous engageons pas concrètement à parvenir à des résultats concrets et équilibrés, sur la base toujours du principe d'un processus ouvert et transparent.

Très rapidement, concernant les points soulevés par la décision 62/557, le Pérou réaffirme de nouveau sa conviction que, pour que le Conseil de sécurité puisse s'adapter de façon appropriée aux nouvelles réalités, il est indispensable de lui ajouter de nouveaux membres permanents et non permanents afin de favoriser une représentation régionale équitable qui modifierait le *statu quo* actuel, source de déséquilibre dans cet organe. Ma délégation est consciente qu'un tel élargissement doit être suffisant pour que le Conseil soit représentatif, mais pas trop important afin d'éviter de nuire à son efficacité.

S'agissant de la question du veto, le Pérou a adopté une position de principe invariable en faveur de son abolition définitive. Toutefois, faisant preuve

d'un esprit constructif, ma délégation estime que les membres permanents doivent s'engager à envisager dans un premier temps la possibilité de limiter l'utilisation du veto et d'éliminer la possibilité de l'utiliser en cas de génocide, de crimes contre l'humanité ou d'actes successifs de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Je voudrais, à cet égard, me féliciter de la proposition de la France, et j'invite les autres membres permanents à étudier sérieusement cette possibilité.

Il importe aussi d'aller vers une réforme concrète des méthodes de travail du Conseil afin d'en renforcer la légitimité et la transparence nécessaire pour les relations multilatérales, ainsi que son efficacité et son efficience. On ne pourra y parvenir qu'en encourageant une meilleure interaction entre pays non membres du Conseil. Par conséquent, il faut organiser plus de séances publiques que de séances privées, programmer plus de débats publics, consulter opportunément les pays fournisseurs de contingents lorsque le Conseil discute du renouvellement des mandats de maintien de la paix, institutionnaliser les séances de synthèse mensuelles du Conseil, et envisager d'autres méthodes de travail créatives pour accroître la transparence du Conseil.

Tout processus doit nous mener à prendre une décision. Si, comme nous l'avons affirmé unanimement ici, nous voulons réellement réformer le Conseil de sécurité, nous devons traduire ce souhait en engagements concrets. En conclusion, je voudrais réaffirmer que mon pays est pleinement disposé à continuer de participer de façon constructive aux négociations intergouvernementales en plénière informelle sur la question de la représentation équitable au Conseil et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

M. Waheed (Maldives) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour les Maldives de participer au débat sur cet important point de l'ordre du jour. La question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres est une importante question et une grande priorité de la politique étrangère des Maldives depuis des décennies. Ma délégation se félicite de la désignation de S. E. M. Courtenay Rattray au poste de nouveau Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt de voir les négociations progresser réellement dans le cadre des préparatifs de la célébration du

soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies l'année prochaine.

La question de la réforme du Conseil de sécurité est une question qui est restée non réglée depuis trop longtemps. Fondamentalement, l'Organisation des Nations Unies incarne l'idéal de l'égalité de tous les États. Nous sommes également tous responsables du maintien de l'ordre international, ainsi que de la promotion du développement mondial et des causes justes de tous les peuples. Hélas, le Conseil de sécurité ne reflète pas ces principes. Il y a de cela soixante-neuf ans, l'Organisation des Nations Unies a été créée par 51 pays dans un monde subissant les affres de la misère et de l'oppression coloniale au sortir d'une guerre mondiale. Aujourd'hui, bien que le monde dans lequel nous vivons ait radicalement changé et que le nombre des Membres de l'Organisation soit passé à 193 pays, le Conseil de sécurité n'a été réformé qu'une seule fois depuis la fondation de l'Organisation.

Lorsque le Conseil a été réformé il y a 50 ans, on l'a élargi en créant quatre nouveaux sièges non permanents. L'élargissement n'a pas nui à son efficience et ne l'a pas rendu moins efficace, mais plutôt plus représentatif et plus légitime. Dans le cadre de l'ordre mondial d'aujourd'hui, la légitimité ne découle plus de la volonté d'un petit nombre, mais plutôt de celle de la majorité écrasante. Si le Conseil de sécurité veut garder sa légitimité en tant qu'organe de l'ONU chargé de prendre des décisions vitales sur les questions de paix et de sécurité au nom de l'ensemble de la communauté internationale, il doit alors être ouvert au changement.

Des appels à la réforme ont été lancés avant même que le Conseil ne tienne sa première séance, et ces appels ont été répétés avec constance au fil des décennies. Pourtant, rares sont les progrès qui ont été accomplis. Le principal obstacle au progrès n'est pas le manque apparent de consensus, mais plutôt l'absence d'un processus équitable et bien pensé pour mettre en place la réforme. Dans un tel contexte, si nous nous félicitons une nouvelle fois de la création d'un groupe consultatif sur la réforme du Conseil de sécurité, nous regrettons cependant un certain immobilisme depuis la publication de son document officiel, en décembre de l'année dernière. Nous espérons que le groupe consultatif fera des progrès dans le courant de l'année et soumettra des propositions constructives visant à mettre en place un processus de réforme rationalisé.

La composition du Conseil est un reflet de plus en plus déformé du monde d'aujourd'hui. La moitié

des États Membres de l'ONU sont des petits États, et pourtant la vaste majorité d'entre eux n'ont jamais été élus. Les petits États insulaires en développement (PEID) représentent un cinquième des États Membres de l'Organisation, or 78 % d'entre eux n'ont jamais obtenu de siège au Conseil de sécurité. Nous pouvons commencer à corriger ce tableau par une mesure simple : la création au Conseil d'un siège réservé aux PEID.

Les PEID sont un groupe établi et homogène confronté collectivement à des défis spécifiques. Nous sommes des nations petites, isolées et particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Pourtant, les changements climatiques sont fondamentalement une question de sécurité et de stabilité internationales que le Conseil de sécurité doit régler. Les Maldives ont soulevé le problème au cours de la réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria et consacrée aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité, en 2013. Les Maldives attendent avec une grande impatience le jour où le Conseil de sécurité s'attaquera officiellement aux menaces qui pèsent sur la sécurité de long terme des États de basse altitude, tels que le nôtre et tant d'autres, qui sont vulnérables aux effets des changements climatiques. Ce jour n'est peut-être pas près d'arriver, et pourrait arriver trop tard, à moins que le Conseil de sécurité ne se dote d'une représentation équitable, laquelle comprenne les États les plus touchés par les changements climatiques, et en particulier les PEID.

La création d'un siège réservé aux PEID se fonde sur la position de principe défendue par les Maldives selon laquelle une composition élargie refléterait la véritable nature de l'ONU. Parce que le Conseil de sécurité ne dispose pas de perspectives diverses, il est incapable de répondre aux besoins divers de la communauté internationale, notamment des pays en développement. Mais un changement de composition ne sera pas possible si nous ne réglons pas le problème du coût prohibitif d'une campagne électorale, lequel dissuade, voire empêche, les petits États de s'assurer un siège au Conseil. Les sièges du Conseil de sécurité ne doivent pas être un prix remis au plus offrant. Au contraire, les États doivent être élus dans le respect des principes d'égalité et de représentation. Tous les États Membres de l'ONU doivent être en mesure de se présenter sur un pied d'égalité, en ayant les mêmes chances d'être élus.

La constitution actuelle du Conseil de sécurité renforce la concentration de la puissance militaire dans

les mains de quelques-uns. Nous appelons tous les membres permanents à dépasser leurs intérêts nationaux et à agir, comme l'exige l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, au nom des intérêts de tous les États Membres de l'ONU. Nous exhortons les membres permanents à ne pas résister aux appels à une réforme urgente, et à aider à faire entrer dans le XXI^e siècle cet organe vital de l'ONU qu'est le Conseil.

Les Maldives insistent sur le fait que le Conseil de sécurité, tant dans sa forme actuelle que dans son incarnation ultime à l'issue du processus de réforme, doit gagner en responsabilité, en cohérence et en transparence. Il est impératif que le fonctionnement et les méthodes de travail du Conseil soient révisés pour garantir sa plus grande efficacité et son ouverture. En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, groupe sans distinction de régions, les Maldives appellent le Conseil actuel à s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte et à représenter véritablement la volonté et les intérêts de tous les Membres de l'Organisation.

La grande majorité des États l'ont dit aujourd'hui : le Conseil de sécurité affiche un besoin urgent de réforme. Aucun petit État insulaire en développement ne doit être empêché d'occuper la place qui lui revient de droit dans l'ordre mondial, car c'est sur les petits que la sécurité mondiale a le plus de répercussions. Les nations ne doivent être jugées ni sur la taille de leurs populations, ni sur la puissance de leurs armées, mais à l'aune de leur détermination à promouvoir la paix et la sécurité pour tous.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin, facilitateur des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et questions connexes, pour les efforts qu'il a déployés afin de promouvoir le progrès au cours des précédents cycles de négociations. Je tiens également à féliciter M. Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, de sa nomination à la présidence du nouveau cycle. Nous attendons avec intérêt de parvenir, sous son autorité, à un consensus qui tienne compte des intérêts de tous et qui aboutisse à la réforme à laquelle nous aspirons tous.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/69/PV.49).

Il ne fait aucun doute que la réforme du Conseil de sécurité fait partie des travaux prioritaires de l'ONU, tant parce que le processus cherche à garantir et assurer l'avenir de l'ONU que parce que le Conseil de sécurité joue un rôle charnière en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Préserver ce rôle important exige que le travail du Conseil soit effectué d'une manière qui lui permette de prendre en compte les réalités du monde d'aujourd'hui et de demain, car les temps ont changé depuis la signature de la Charte des Nations Unies.

Dix cycles de négociations ont été tenus à ce jour, pendant lesquels les délégations de tous les pays et groupes ont exprimé leurs positions. Cependant, ces positions n'ont malheureusement connu aucun changement notable depuis le premier cycle. Les écarts et les divergences d'opinions persistent. Nous devons donc adopter des mesures pragmatiques qui feront sortir le processus de négociations de l'ornière actuelle, notamment par un nouveau texte consensuel qui serve de fondement aux négociations.

En tant que pays d'Afrique, la Libye estime que l'une des principales étapes de la réforme est de réparer l'injustice historique que subit le continent africain en n'étant pas représenté dans la catégorie des membres permanents. Par conséquent, ce droit doit être reconnu comme étant non négociable, notamment parce qu'un tiers des questions à l'ordre du jour du Conseil sont purement africaines. Le Groupe des États d'Afrique constitue plus d'un quart des Membres de l'ONU. Cette injustice peut être réparée en accordant à l'Afrique deux sièges permanents au Conseil de sécurité, assortis de tous les privilèges dont jouissent les membres permanents actuels, y compris le droit de veto. Il faut également lui accorder deux sièges non permanents supplémentaires, conformément à la position du Groupe des États d'Afrique présentée dans le Consensus d'Eszulwini et dans la Déclaration de Syrte.

Par ailleurs, nous insistons sur le fait qu'un élargissement du Conseil de sécurité, quel qu'il soit, doit inclure l'octroi d'un siège permanent au Groupe des États arabes, conformément à la résolution adoptée par le Sommet arabe de Syrte, en Libye, en 2010, et au document rédigé par le Président des négociations intergouvernementales.

Réformer le Conseil de sécurité ne signifie pas simplement accroître le nombre de sièges ou modifier le droit de veto. Elle concerne également d'autres aspects qui ont fait l'objet d'une discussion. Nous pensons que

tous les aspects de la réforme sont liés, notamment les méthodes du travail du Conseil de sécurité et ses relations avec les autres organes des Nations Unies. À cet égard, nous soulignons l'importance que revêt la réforme des méthodes de travail du Conseil afin de garantir la transparence et le caractère public de ses travaux, activités et procédures. Les séances doivent être publiques et les négociations à huis clos doivent être évitées dans toute la mesure du possible.

Tant que le droit de veto ne sera pas aboli, nous devons chercher à en limiter l'exercice aux cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'occupation étrangère. La participation des non-membres du Conseil à ses travaux doit être encouragée, notamment pour les pays dont la situation est inscrite à son ordre du jour.

La Libye insiste sur l'importance de convenir d'un règlement intérieur définitif en lieu et place du règlement intérieur provisoire, qui est en vigueur depuis la création du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les relations entre le Conseil et les autres organes et organismes, nous rappelons que le Conseil doit renforcer ses relations avec les autres entités des Nations Unies sans empiéter sur leur mandat, notamment celui de l'Assemblée générale, et multiplier les consultations avec elles dans le respect de leurs mandats respectifs, en application des dispositions de la Charte de Nations Unies. À cet égard, nous pensons qu'il est important de tenir des consultations entre les divers organes et d'accroître le nombre de séances d'information et de débats publics, et qu'il convient de présenter des rapports trimestriels à l'Assemblée générale sur les questions qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, l'Assemblée générale étant l'organe le plus représentatif. Ces rapports doivent être complets et transparents et comprendre toute l'analyse nécessaire.

Pour conclure, ma délégation tient à réaffirmer que la Libye a été et est toujours pleinement disposée à participer de manière constructive et efficace aux efforts visant à parvenir à un consensus global qui permettrait de réaliser l'objectif désiré du processus de réforme.

M. Zinsou (Bénin) : La réforme du système des Nations Unies, en particulier celle du Conseil de sécurité, est une exigence incontournable pour donner une réelle chance à une gouvernance mondiale plus juste et plus équitable.

La composition actuelle du Conseil de sécurité ne reflète plus la société internationale contemporaine.

Si le Conseil n'implique pas davantage d'États dans son fonctionnement, il ne sera plus en mesure, malgré la bonne volonté de ses membres, d'apporter des solutions viables aux défis multidimensionnels du développement durable et aux problèmes complexes liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais exprimer ici mes sincères remerciements au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Sam Kutesa, pour avoir mis, dans ses interventions au cours du débat général de la soixante-neuvième session (voir A/69/PV.6), l'accent sur l'importance vitale pour le monde, de l'aboutissement à brève échéance, des réformes du système, en particulier de celle du Conseil de sécurité. C'est également à juste titre que son prédécesseur, S. E. M. John Ashe, en avait fait une de ses priorités tout au long de son mandat, et a veillé à ce que la question soit examinée avec toute l'attention qu'elle mérite, au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, dans le cadre des négociations conduites par l'Ambassadeur Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan. Je voudrais saisir ici l'occasion de rendre hommage à l'Ambassadeur Tanin pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour faire converger nos opinions sur les questions de la réforme, au cours de 10 sessions de négociations qu'il a facilitées.

Le Bénin s'aligne sur la déclaration faite par la Représentante permanente de Sainte-Lucie, au nom du Groupe L.69 (voir A/69/PV.49), ainsi que sur l'intervention faite par la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/69/PV.49). Les contenus de leurs interventions sont en parfaite adéquation avec a position et les points de vue de mon pays qui estime qu'après un si grand nombre de cycles de négociations intergouvernementales, il est temps que les présents cycles qui s'ouvrent soient basés sur un texte condensé du Président de l'Assemblée générale, qui reprenne les aspects de la réforme sur lesquels s'entendent un grand nombre d'États. Cela facilitera considérablement nos délibérations.

Les points de convergence existent et ont fait l'objet d'un recoupement constant des positions exprimées par une immense majorité d'États Membres qui, durant les précédentes négociations intergouvernementales, ont clairement opté pour l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres, à savoir les membres non permanents et les membres permanents avec droit de veto, ce droit étant, à n'en point douter, l'un des aspects

clefs de la réforme du Conseil de sécurité à laquelle le continent africain accorde la plus haute importance.

Cette réforme doit permettre de corriger l'injustice historique dont l'Afrique est victime, du fait de son absence dans la catégorie des membres permanents du Conseil. À cet égard, je voudrais rappeler le Consensus d'Ézulwini et la Déclaration de Syrte, qui énoncent de façon claire la position unanime du continent sur cette question. Je voudrais réaffirmer l'attachement du Bénin à cette position qui, de notre point de vue, constitue une exigence minimum au regard de l'importance de l'Afrique dans le travail du Conseil de sécurité, dont plus de 60 % des questions figurant à son ordre du jour concernent ses États.

Ma délégation est également d'avis que l'exercice du droit de veto doit se faire dans les mêmes conditions pour tous les États qui en sont les détenteurs. Les discussions engagées au cours de la dernière session sur la limitation de son utilisation devront être poursuivies, car leur aboutissement permettra de rendre plus démocratique le Conseil.

Le Bénin se félicite de la nomination de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, en qualité de Président de la onzième session des négociations intergouvernementales. Notre confiance en lui pour diriger nos délibérations tire son origine de son talent de fin diplomate dont le doigté, le professionnalisme et le sang-froid, maintes fois prouvés, sont autant de gage de fructueuses délibérations pour marquer d'un sceau particulier la célébration en 2015 du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

M. Shingiro (Burundi) : Dès l'entame de mon propos, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué en temps utile ce débat fort intéressant sur un sujet aussi important que la réforme du Conseil de sécurité, sujet qui nous occupe depuis plus de deux décennies. Ma délégation se réjouit tout naturellement de la désignation de notre collègue de la Jamaïque, l'Ambassadeur Rattray, comme président des prochains cycles de négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, qui devraient, nous l'espérons bien, aboutir à des résultats concrets en 2015. Il peut toujours compter sur l'entière coopération du Burundi durant son mandat. Je saisis également cette bonne occasion pour saluer l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur Tanin de l'Afghanistan durant son mandat qu'il vient de clôturer avec brio.

Bien que nous souscrivions pleinement à la déclaration faite plus tôt ce matin par notre collègue de la Sierra Leone au nom des États d'Afrique (voir A/69/PV.49), nous voudrions faire quelques observations à titre national.

Vingt ans après la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, l'Assemblée générale devrait se départir des divisions qui minent l'aboutissement des négociations de la réforme d'un organe qui compte 15 membres depuis 1965 alors que l'ONU a accueilli, en 49 ans, 76 autres États. Tout le monde est d'avis que la taille du Conseil de sécurité n'a pas suivi le rythme de l'augmentation substantielle du nombre des États Membres de l'ONU auquel on a assisté depuis un demi-siècle. La composition et la taille du Conseil de sécurité sont le reflet du monde de 1965, et non de celui d'aujourd'hui. De nombreuses évolutions sont intervenues, puisque des dizaines de nouveaux pays ont vu le jour.

Nous insistons sur la nécessité d'accélérer le processus de réforme, notamment l'élargissement du nombre de sièges permanents et non permanents. Il faut réaliser que la pression pour aller vers un Conseil de sécurité plus représentatif et plus efficace va s'accroître d'année en année, et qu'on le veuille ou non, la réforme finira un jour par avoir lieu, quels que soient le temps et la résistance que cela prendra.

Comme on le sait, plusieurs cycles de négociations intergouvernementales ont déjà été tenus depuis 2009, littéralement dans le vide, sans texte et contre toute logique de la diplomatie multilatérale. Quiconque affirme qu'on ne peut avancer vers des négociations fondées sur un texte dit en fait non à toute avancée. Comment peut-on négocier sans texte de base? Par où devrions-nous commencer? Autant de questions qui méritent des réponses appropriées.

Il serait erroné de considérer systématiquement l'appel à des négociations fondées sur un document de base comme une solution visant à diluer les positions des uns et des autres sur le sujet. Il ne faut pas non plus considérer que le texte de base serait un document final. Chacun pourra proposer des additions, des amendements ou des suppressions le moment venu sur ce document qui aura un caractère évolutif.

Nous savons tous que sur un sujet aussi complexe que la réforme du Conseil de sécurité, il y aura à la fin, comme le prescrit la Charte d'ailleurs, un vote à l'Assemblée générale. Certes, nous n'en sommes pas encore à ce stade, mais prétendre qu'aucun mouvement ne sera possible sans un consensus complet revient à repousser toute forme de processus, alors que la majorité écrasante des États Membres est en faveur d'un élargissement dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents.

Le processus actuel ne vise pas à dire qui sera ou pas membre du Conseil de sécurité, du moins à ce stade, mais plutôt à définir les paramètres qui nous donneront le profil futur du Conseil de sécurité élargi et à présenter des options viables à chacune des questions clés identifiées dans la décision 62/557 du 15 septembre 2008.

Comme on le sait, depuis 2005, de nombreux chefs d'État africains ont continué de réaffirmer avec force la nécessité de réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif, plus démocratique, plus efficace, plus transparent, plus accessible et plus légitime. Nous devons trouver rapidement un accord sur le modèle de réforme qui prendra en compte les principales valeurs des Nations Unies que sont le principe d'inclusion, la démocratie, la responsabilité, l'égalité et la transparence.

Cette demande de réformer rapidement le Conseil de sécurité vient d'être réitérée par plus 100 chefs d'État et de gouvernement lors du débat général de la présente session. Cet appel pressant de nos leaders lancé du haut de cette même tribune doit être entendu. Nous sommes convaincus que la Position commune de l'Afrique a toujours bénéficié de l'appui de la majorité des États Membres car elle est une option viable pour une réforme du Conseil de sécurité. Il faut corriger absolument l'injustice historique à l'encontre de l'Afrique. Il s'agit d'un impératif qui doit être traité sans attendre. Il est bien connu que l'Afrique est le seul continent qui n'est pas représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité et qui est en même temps sous-représenté dans la catégorie des membres non permanents. Cette injustice historique doit cesser et 2015 serait le bon moment pour le faire.

Mon pays, le Burundi, reste très attaché au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte qui préconisent d'accorder à l'Afrique au moins deux sièges permanents au Conseil avec tous les privilèges et prérogatives, y compris le droit de veto si

jamais celui-ci continuait d'exister, et deux sièges non permanents additionnels.

Nous souhaitons un processus de négociation inclusif, transparent, ouvert et qui se déroule dans un esprit de souplesse et de compromis. La réforme des méthodes de travail du Conseil requiert également l'attention voulue, et nous souhaitons que le Conseil fasse preuve de plus de transparence et de responsabilité. Pour terminer, le Burundi reconnaît les progrès déjà accomplis mais estime qu'on peut toujours faire mieux. Nous souhaitons tout naturellement un renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué cette séance fort opportune.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par S. E. l'Ambassadrice Menissa Rambally, Représentante permanente de Sainte-Lucie, au nom du groupe L.69 (voir A/69/PV.49), qui pour l'essentiel correspond à la position de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notamment en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres. Par conséquent, je serai bref. Toutefois, je voudrais également saluer et appuyer la position africaine et la logique sur laquelle elle se fonde, comme l'a rappelé le Représentant permanent de la Sierra Leone, S. E. l'Ambassadeur Chidi Minah, dans sa déclaration de ce matin (voir A/69/PV.49)

Nous remercions le Président d'avoir reconnu, dans le discours qu'il a prononcé lors de son élection (voir A/68/PV.93) et dans le cadre des observations finales qu'il a faites à la fin du débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (voir A/69/PV.20), l'importance de cette question, en en faisant une des priorités premières de sa présidence.

Nous saluons vivement la nomination de S. E. l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, au poste de Président des prochains cycles de négociations intergouvernementales, et comptons travailler avec lui durant son mandat. Nous remercions également S. E. l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, pour le rôle directeur qu'il a assumé dans des conditions parfois éprouvantes afin de guider nos travaux dans le cadre des 10 cycles de négociations intergouvernementales.

Cela fait près de 10 ans qu'a eu lieu le Sommet mondial de 2005, au cours duquel tous nos dirigeants ont unanimement appelé, entre autres questions importantes, à la réforme rapide du Conseil de sécurité. Même si nous sommes loin d'avoir atteint cet objectif, un fait demeure : tous les États Membres de l'ONU sont d'accord sur le fait que la réforme du Conseil doit se faire. Nous avons été heureux de constater ce matin que même les cinq membres permanents du Conseil acceptent eux aussi cette réforme.

Nous devons également garder à l'esprit le fait que le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) a porté création de la Commission de la consolidation de la paix, du Conseil des droits de l'homme, d'ONU-Femmes et de réformes en cours au sein du Secrétariat. D'aucuns pourraient soutenir que ces réformes ont été un peu lentes. Cependant, elles sont bel et bien en train de se produire.

La question en suspens qui doit faire l'objet de négociations de fond est la réforme du Conseil de sécurité. La soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, qui conduira au sommet de l'ONU marquant le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation en 2015 nous donne une occasion importante de faire le bilan de l'état de notre organisation. Nous proposons qu'une partie de ce processus comprenne la réforme du Conseil de sécurité.

Malheureusement, malgré les 10 cycles de négociations intergouvernementales, nous ne disposons toujours pas d'un texte écrit sur lequel nous pouvons nous appuyer pour entamer des négociations de fond et appliquer ainsi rapidement la décision prise lors du Sommet mondial de 2005. Nous appuyons néanmoins la déclaration faite par le Président ce matin : « Ce qu'il nous faut maintenant, c'est un engagement ferme à passer au stade des négociations fondées sur un texte et portant sur toutes les questions. » (A/69/PV.49, p.1)

Nous proposons que le onzième cycle de négociations intergouvernementales commence sur la base d'un avant-projet de texte pour les négociations et que ce texte soit présenté sous l'autorité du Président de l'Assemblée générale. Nous considérons que le fait de saisir l'Assemblée d'un texte nous permettra d'échapper au train-train habituel, devenu trop coutumier durant les négociations intergouvernementales. La publication d'un texte créerait également une situation dans laquelle tous les États Membres de l'ONU – grands, petits et de taille moyenne – pourraient participer de manière active et constructive aux négociations.

Pour aider le Président de l'Assemblée générale à élaborer un texte de négociations, nous proposons qu'il se réfère au document officiel préparé par le groupe consultatif sur la réforme du Conseil de sécurité qui avait été convoqué sous la présidence de son prédécesseur, l'Ambassadeur John Ashe, et l'examine pour s'en inspirer. À cet égard, nous soulignons de nouveau que ce document officiel est basé sur les cinq paramètres établis dans la décision 62/557. En outre, l'élément essentiel de ce document officiel a trait à la définition de toutes les options mentionnées d'une manière ou d'une autre par tous les États Membres de l'ONU, dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales, pour chacun des groupes de questions, que nous connaissons tous bien mais que je citerai de nouveau : les catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale, l'augmentation du nombre de membres et les méthodes de travail, ainsi que les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Il est quelque peu ironique d'entendre des critiques selon lesquelles le document officiel favoriserait d'une certaine manière la position d'un groupe par rapport à celle d'un autre. Pris dans son ensemble, le document officiel envisage tous les aspects et permet d'envisager toutes les possibilités dans le cadre d'un processus qui pourrait être amélioré durant des négociations de fond basées sur un texte.

Une nouvelle fois, nous recommandons au Président de l'Assemblée de se servir du document officiel pour orienter les délibérations.

M. Balé (Congo) : Le Congo est membre du Comité des dix et se reconnaît dans la déclaration faite ce matin par le Représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/69/PV.49).

Je voudrais tout d'abord rendre un hommage mérité à l'Ambassadeur Zahir Tanin, qui a conduit avec persévérance le processus de négociations intergouvernementales depuis son lancement en février 2009. Nous lui reconnaissons le travail pionnier et laborieux qu'il a abattu. Nos vœux l'accompagnent.

Dans sa sagesse, le Président de l'Assemblée générale, et comme pour donner une impulsion au processus, a bien voulu confier la redoutable mission de faire progresser les négociations vers un nouvel horizon, à l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque. Ma délégation se dit confiante dans ses qualités pour sortir les délégations, groupes régionaux et autres groupes

d'intérêt de leur retranchement. Nous sommes à son écoute et pouvons l'assurer de notre pleine et entière coopération.

Il revient donc au Président de l'Assemblée générale ainsi qu'au facilitateur des négociations de relever le défi de rapprocher des positions jusqu'ici éparses et de nous offrir une plateforme qui permette d'espérer le démarrage effectif des négociations pour faire avancer ce processus que nous voulons tous inclusif, transparent et démocratique.

La position commune de l'Afrique sur la question de la réforme du Conseil de sécurité est bien connue de tous. Oui, l'Afrique est le seul continent qui n'est pas représenté dans la catégorie des membres permanents. Oui, elle est sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents du Conseil. C'est pourquoi, la réparation de l'injustice historique faite à ce continent devrait être consacrée. L'élargissement dans les deux catégories de membres permanents et non permanents ainsi que l'octroi aux nouveaux membres de toutes les prérogatives et privilèges, y compris le droit de veto qui en découle, si et seulement s'il est maintenu, s'inscrit dans cette perspective.

Ma délégation ne peut que se féliciter de la large sympathie dont bénéficie la légitime revendication de l'Afrique et de la sincérité des déclarations quasi unanimes qui doivent désormais franchir le seuil de simple profession de foi. Après avoir observé les différentes tendances qui se sont dégagées tout au long de nos délibérations antérieures, nous pensons que le moment est venu de nouer des alliances plus ouvertes en vue de relancer des discussions sur la base d'un texte qui nous permettra d'identifier les points communs et de nous engager dans un vrai processus de compromis.

Nous sommes tous conscients de la responsabilité universelle de la paix qui incombe à toutes les nations, petites ou grandes. C'est pourquoi nous pensons que le Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit être plus représentatif, en tenant compte de la configuration actuelle de notre monde et de la complexité qui entoure désormais les questions de paix et de sécurité. La vision des pères fondateurs de cette noble institution n'était pas de figer l'ONU dans une sclérose entachée d'anachronisme.

Et comme le disait si bien un éminent Président de ce grand pays, hôte de notre Organisation, lors de la

dix-huitième session de l'Assemblée, en 1963, ici même à cette tribune :

« Les Nations Unies ne sauraient survivre en tant qu'organisation statique. Ses obligations augmentent autant que sa taille... Les auteurs de la Charte n'avait pas l'intention qu'elle soit gelée à perpétuité. » (*A/PV.1209. para 74*)

Il nous faut dès à présent sortir de l'impasse et persévérer dans nos efforts afin de doter le monde d'un Conseil de sécurité plus représentatif. Il s'agit, pour mon pays, d'un plaidoyer univoque qui trouve son fondement dans la décision 62/557 et d'autres textes adoptés par l'Assemblée générale sur cette problématique.

En septembre 2015, l'ONU célébrera 70 ans de son existence. Ce sera aussi le lieu d'évaluer la mise en œuvre de la Déclaration du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) qui en appelait à une réforme rapide de cette institution universelle. Autant de symboles en perspective qui devraient nous interpeller au moment où nous nous apprêtons à ouvrir un nouveau cycle de négociations au cours de cette soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, que ma délégation considère comme une session charnière. Sans être l'otage de l'échéance de septembre 2015, où d'un quelconque épilogue précipité, le processus dans lequel nous avons consenti de nous engager gagnerait en crédibilité si nous prenions la pleine mesure du symbole que représente cette échéance.

Dans cet exercice, il apparaît évident que la volonté politique constitue un des ressorts clés sans lequel il ne serait possible de consentir au nécessaire compromis. L'émergence d'un Conseil de sécurité qui épouse les valeurs, les objectifs et les idéaux de la Charte des Nations Unies en dépend. Le Congo, pour sa part, continuera d'œuvrer au sein du Comité des dix de l'Union africaine avec le même engagement et le même esprit d'ouverture.

M^{me} Nguyen Phuong Nga (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué la présente séance sur cet important point de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Nous remercions aussi l'Ambassadeur Zahir Tanin, de l'Afghanistan, des efforts qu'il a déployés ces dernières années à la tête des négociations intergouvernementales. Nous voudrions assurer le

Président des négociations intergouvernementales nouvellement désigné, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque, de notre plein appui et lui souhaiter plein succès.

La position de la délégation vietnamienne sur la réforme de l'ONU, y compris du Conseil de sécurité, a été présentée à maintes reprises. Nous estimons que plus que jamais l'Organisation des Nations Unies est confrontée des défis accrus et à des difficultés sans précédent, allant des changements climatiques aux crises et conflits régionaux, en passant par les épidémies transfrontières. Tout en essayant de s'adapter aux nouvelles conditions, l'évolution de la structure de l'ONU telle qu'envisagée dans la Charte a montré ses limites s'agissant de servir la communauté internationale dans le cadre de l'action que nous menons collectivement pour nous attaquer de front à nos défis communs.

Il est grand temps, alors qu'approche la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, que les États Membres accélèrent le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. La réforme du Conseil de sécurité est essentielle à cet égard. Voilà plus de 50 ans depuis que le Conseil a été élargi pour la dernière fois, et dans l'intervalle le nombre d'États Membres a presque doublé. C'est pourquoi il faut accorder à la réforme du Conseil de sécurité l'attention requise afin que le Conseil puisse remplir ses fonctions de façon plus efficace en tant qu'organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil doit être élargi dans ses deux catégories de membres, pour qu'il soit réellement représentatif des Membres de l'ONU, ainsi que le stipule la Charte. Nous pensons que les pays en développement doivent être plus adéquatement représentés au sein de cet organe important.

Il faut aussi améliorer les méthodes de travail du Conseil pour garantir une plus grande démocratie et davantage de transparence. C'est pourquoi nous nous félicitons de la récente pratique du Conseil consistant à organiser plus régulièrement des séances de synthèse et des séances d'information publiques sur ses travaux à l'intention des non-membres du Conseil.

Tandis que diverses entités des Nations Unies s'approprient à entreprendre des examens complets de leurs activités en 2015, nous attendons avec intérêt la prochaine série de négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil

de sécurité et de l'augmentation du nombre de membres et questions connexes. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la lettre du Président de l'Assemblée générale en date du 10 novembre 2014 dans laquelle il fait observer qu'une reprise rapide du processus de négociations intergouvernementales est nécessaire, et encourage les États Membres à passer à des négociations fondées sur un texte.

Je tiens à réaffirmer que ma délégation est disposée à collaborer étroitement avec le Président et avec le Président des négociations intergouvernementales pour faire avancer véritablement nos travaux.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame, de me donner la parole pour participer au présent débat sur la question de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité. Nous avons l'honneur d'être parmi les dernières délégations à intervenir, ce qui nous a permis de réfléchir à certains points importants et saillants soulevés par les orateurs qui nous ont précédés.

Différents points de vue ont été exprimés sur les raisons qui font qu'il est nécessaire de réformer le Conseil de sécurité. Bien des qualificatifs ont été employés à l'endroit du Conseil de sécurité, notamment qu'il n'est pas représentatif, qu'il n'est pas démocratique et qu'il est prisonnier d'une ère révolue. Telle est indiscutablement la description qu'en fait cet important organe de l'ONU qu'est l'Assemblée générale. Plusieurs membres du Conseil de sécurité, au premier rang desquels les membres permanents, sont d'accord sur la nécessité d'une réforme. La divergence concerne la façon dont il faut concrètement mettre en œuvre ou mener la réforme du Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'ONU.

La décision prise au Sommet mondial de 2005 (voir résolution 60/1) rejoint en partie la description qui vient d'être faite aujourd'hui de la configuration actuelle du Conseil de sécurité. Mais l'élément important de cette décision c'est qu'elle appelle à une réforme rapide du Conseil de sécurité. Dix ans se sont écoulés depuis son adoption. L'Assemblée générale peut-elle sincèrement penser que 10 ans peuvent être encore qualifiés de « rapide »? Non, bien évidemment. Ce qui nous amène à nous demander pourquoi nous n'avons pas progressé depuis 2005. Le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a décrit à juste titre comment certaines décisions prises en 2005 ont été appliquées et certaines structures créées, alors que

s'agissant du Conseil de sécurité, il n'y a eu aucun mouvement.

Un nombre écrasant d'orateurs ayant pris la parole avant nous, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ont convenu de la nécessité d'une réforme du Conseil dans ses deux catégories de membres. C'est un fait indiscutable, et quiconque tient les comptes le constatera. Nous sommes nombreux à avoir dit qu'il fallait saisir l'occasion offerte par le soixante-dixième anniversaire, tout proche, de l'ONU. Je crois qu'il est très important que nous soyons tous d'accord là-dessus. Nous marchons dans les traces de nos dirigeants, qui étaient ici il y a à peine plus d'un mois, en septembre, et se sont exprimés sur ce point précis, à savoir la nécessité d'adopter des propositions concrètes qui garantiront qu'au moment de célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, nous serons en mesure d'agir concernant la réforme de cet organe principal important qu'est le Conseil de sécurité.

Depuis le début des négociations intergouvernementales il y a plus de six ans, nous avons fait part de nos vues et exprimé, répété et, pour beaucoup, rabâché nos positions, et nous connaissons tous ici nos positions respectives sur la réforme. La question est de savoir, puisque nous connaissons les positions des uns et des autres, pourquoi nous ne parvenons pas à avancer? La vérité est que depuis sept ans, nous ne procédons pas à des négociations, alors même que le processus est qualifié de négociations intergouvernementales. Ce que nous faisons, c'est simplement poursuivre le débat, mais dans un format différent. Cela ne signifie pas que nous avons commencé les négociations à proprement parler. Il y a quelques années, environ 140 pays ont signé une lettre appelant à des négociations fondées sur un texte. Ce nombre représente plus de la majorité des deux tiers de l'Assemblée générale, ce qui marque en soi une volonté politique claire et très largement majoritaire de progresser vers des négociations basées sur un texte.

Selon nous, la soixante-neuvième session doit marquer un tournant majeur pour ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, toujours pour la même raison simple : la session suivante marquera le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. Il est impensable que nous franchissions le cap des 70 ans d'existence de l'Organisation et conservions la configuration actuelle du Conseil de sécurité, en dépit de toutes les difficultés qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité dans le monde.

Des commentaires ont été formulés sur la décision 62/557. De notre point de vue, elle n'était pas conçue pour entraver les progrès; elle n'était pas conçue pour opposer un veto au processus de réforme du Conseil de sécurité. Au contraire, elle devait faire avancer le processus. Dans cette décision, l'Assemblée générale définit clairement et sans ambiguïté cinq questions clés qui doivent être réglées afin de réformer le Conseil. Cela faciliterait grandement la tâche de disposer d'un texte axé sur ces questions. Nous n'ignorons pas que certains estiment que nous ne devons pas avoir une approche fragmentée, mais trouver un accord sur toutes ces questions. Ce n'était pas nécessairement l'intention de cette décision. Néanmoins, toute judicieuse que soit cette opinion, dotons-nous d'un texte qui nous permettra de commencer à négocier sur les cinq questions clés.

Nul ici n'a manqué d'exprimer ses opinions sur ces cinq questions. Je le rappelle parce que l'actuel Président de l'Assemblée s'est engagé à faire avancer le processus, et d'ailleurs nous accueillons favorablement le fait qu'il ait nommé le Représentant permanent de la Jamaïque. Nous estimons que le premier cycle de négociations que convoquera le nouveau facilitateur devrait effectivement porter sur la question d'un texte. Mais ce texte, à quoi doit-il ressembler? Nous tenons à féliciter l'Ambassadeur Tanin, qui a animé le processus durant les sept dernières années. Il y a deux ans, comme nous le savons tous, il a produit une troisième révision du document, baptisée Rev. 3, qui cherchait à réduire les écarts entre nos différentes positions concernant les cinq questions clés. À notre avis, il ne s'agit pas d'un exercice très difficile; ce devrait même être l'un des plus aisés. Le facilitateur, par l'autorité du Président de l'Assemblée générale, devrait être à même de nous réunir, nous les membres de l'Assemblée, et de nous pousser à nous pencher sur ces questions spécifiques.

Nous ne pouvons pas nous enfouir la tête dans le sable et prétendre que le veto n'est pas une pierre d'achoppement majeure. C'est une pierre d'achoppement majeure. À diverses occasions, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont clairement exprimé leurs vues sur cette question. Il est clair qu'ils ont du mal à accepter d'étendre le droit de veto aux nouveaux membres. Le Groupe des États d'Afrique, guidé par la Position commune africaine, défend une position claire à ce sujet : nous ne croyons pas au veto. Mais s'il est maintenu, la justice élémentaire exige qu'il soit accordé à tous. Nous comprenons les initiatives qui sont prises et les propositions qui sont faites pour limiter l'emploi du veto. Ce qui nous pose problème c'est le

risque que cette limitation intervienne indépendamment de la préoccupation plus large concernant la nécessité de réformer le Conseil de sécurité. De notre point de vue, cela revient à un simple polissage de la difficulté principale, qui n'est pas nécessairement l'emploi du veto. La difficulté principale réside dans la nature intenable et la composition actuelle du Conseil de sécurité.

Nous pensons sincèrement qu'il serait vraiment malencontreux que passe le soixante-dixième anniversaire de l'ONU sans que nous parvenions à nous entendre sur une manière concrète d'aller de l'avant et d'aboutir à la réforme du Conseil de sécurité. Nous appuyons l'idée selon laquelle le nouveau facilitateur, sous l'autorité du Président de l'Assemblée générale, doit se mettre au travail immédiatement et sans relâche afin de produire un texte sur lequel nous puissions tous nous fonder – une feuille de route claire. Nous avons entendu les préoccupations de ceux qui s'inquiètent qu'on fixe artificiellement des délais. Mais assurément, si plus de 20 ans se sont écoulés depuis que nous avons reconnu la nécessité de réformer le Conseil, on ne peut pas dire que saisir l'occasion du soixante-dixième anniversaire revient à fixer une échéance artificielle.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*) : Pour commencer, nous sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée de remercier et de féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, de ses efforts louables pour faciliter et guider le processus de négociations intergouvernementales ces cinq dernières années, pendant lesquelles il a fait montre d'une grande compétence et de brio pour orchestrer des négociations multilatérales impliquant de très nombreuses positions, dans le cadre d'une tâche difficile et complexe qui est la question très importante de la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également de la nomination de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, en tant que nouveau Président des négociations intergouvernementales, et nous tenons à l'assurer de notre appui dans ses nouvelles attributions. Nous souhaitons en outre féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de leur élection pour la période 2015-2016.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants de l'Iran et de notre propre pays, le Koweït, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/69/PV.49).

Plus de 20 ans se sont écoulés depuis que les discussions ont commencé sur l'élargissement du Conseil de sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail. Nombre d'initiatives et d'idées ont été lancées. La question est cependant toujours dans l'impasse et il est impératif de faire preuve de la volonté politique requise pour aplanir les divergences et atteindre l'objectif souhaité.

Les problèmes politiques et internationaux actuels nous poussent à accentuer nos efforts en vue de faciliter les négociations et affirmer notre action collective. L'objectif recherché est louable et noble, et il concerne l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi toute proposition concernant l'augmentation du nombre de membres et la réforme du Conseil de sécurité doit être généralement acceptée, ou tout du moins faire l'objet d'un large consensus.

Au cours des dernières années, la position de l'État du Koweït sur la réforme du Conseil de sécurité est restée une position de principe, sur la base des fondements suivants.

Premièrement, la question de la réforme du Conseil de sécurité doit être traitée conformément à un principe général qui vise à continuer de réformer tous les organes de l'ONU et à faire en sorte que l'Organisation travaille de manière plus complémentaire et équilibrée. Ceci doit se faire en mettant l'accent sur le développement des liens entre le Conseil de sécurité et les autres organes, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, sans empiéter sur leurs mandats. Le Conseil doit s'en tenir aux tâches qui lui ont été confiées par la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Deuxièmement, toute idée présentée en vue de réformer le Conseil doit être le fruit de notre détermination à rendre le Conseil plus représentatif des États Membres, et refléter les réalités internationales, qui ont considérablement évolué depuis la création de l'ONU en 1945.

Troisièmement, il est capital de continuer à améliorer les méthodes de travail du Conseil, de renforcer la transparence et la clarté de ses travaux et d'adopter un règlement officiel permanent afin d'organiser et d'approuver ses méthodes de travail.

Quatrièmement, le recours au droit de veto doit être assorti de contraintes et de limites qui en codifient l'exercice; il ne doit être utilisé que pour les questions

qui relèvent du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Cinquièmement, toute augmentation du nombre de membres du Conseil doit prendre en compte la nécessité de donner davantage de possibilités aux petits États de siéger au Conseil et de participer à ses travaux. D'autre part, le droit des pays arabes et islamiques à être représentés en fonction de leur nombre, de leur importance et de leurs contributions à la défense des buts et principes consacrés par la Charte ne saurait être ignoré. S'agissant d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, et notamment des appels à la rationalisation de l'exercice du droit de veto, l'État du Koweït accueille avec satisfaction la proposition française visant à ce que les cinq membres permanents du Conseil s'engagent volontairement à s'abstenir d'exercer ce droit dans les cas de crimes contre l'humanité.

Nous tenons à souligner que les négociations intergouvernementales de l'Assemblée générale sont la seule avenue que nous devons emprunter pour parvenir à un accord sur l'augmentation du nombre de membres et la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la décision 62/557. Cette décision a jeté les bases des négociations et de leur prise en mains par les États Membres.

Les problèmes de plus en plus fréquents et interconnectés auxquels est confrontée la communauté internationale renforcent notre détermination à intensifier nos efforts en vue d'améliorer le rôle du Conseil, de renforcer sa capacité à surmonter efficacement les problèmes et de le rendre plus représentatif, transparent, impartial et crédible.

M^{me} Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, par votre intermédiaire, Madame, de remercier et de féliciter le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session d'avoir convoqué la présente séance plénière consacrée à l'examen du point 119 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Les Îles Salomon s'associent à la déclaration prononcée par S. E. l'Ambassadrice Menissa Rambally, Représentante permanente de Sainte-Lucie, au nom du Groupe L.69 (voir A/69/PV.49).

La réforme du Conseil de sécurité reste un élément essentiel de notre entreprise générale de réforme de notre système multilatéral. Elle nous échappe depuis

des années en dépit du grand nombre d'idées présentées durant cette période.

Les Îles Salomon remercient le Président de porter un regard nouveau sur la question pour définir où nous en sommes dans les négociations et faire de ce processus l'une des principales priorités de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Ma délégation apprécie son attachement à la réforme du Conseil de sécurité et le fait qu'il ait nommé le Représentant permanent de la Jamaïque, S. E. l'Ambassadeur Courtenay Rattray, à la tête des négociations intergouvernementales pour faire avancer ce processus important.

Nous félicitons l'Ambassadeur Rattray et l'assurons de notre appui. Nous sommes certains que, sous sa direction, nous accomplirons des progrès tangibles dans le cadre du processus de réforme du Conseil et que nous parviendrons à l'adapter aux défis du XXI^e siècle. À cet égard, nous devons accomplir des progrès tangibles, en particulier à l'approche du soixante-dixième anniversaire de cet organe, qui sera célébré l'année prochaine. Sur cette note également, nous saluons et remercions l'Ambassadeur Tanin de l'Afghanistan de ses efforts et de la manière dont il a dirigé le processus de réforme du Conseil de sécurité et les négociations intergouvernementales.

Les efforts déployés dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales sont guidés par la Charte des Nations Unies, le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), les règles pertinentes et la pratique passée. La décision 62/557 identifie les cinq principaux éléments négociables. L'année dernière, sous la direction du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, S. E. l'Ambassadeur Ashe, un document officieux a été élaboré qui regroupe toutes nos positions. Ce document doit maintenant servir de base pour élaborer un texte négociable.

Nous vivons et opérons dans un monde qui évolue rapidement. Nous avons déjà assisté à une intégration avancée dans certains domaines d'activité de l'Organisation dans lesquels a été développée une politique étrangère commune. Il faut en tenir compte dans toute initiative de réforme. Nous devons également éviter de nous présenter à la table des négociations avec des conditions qui paralysent le processus de négociations. Nous demandons à toutes les parties prenantes de se présenter avec la volonté de renforcer le rôle du Conseil dans le maintien de la paix et de la

sécurité internationales et de veiller à ce que l'évolution structurelle du Conseil se produise.

La position des Îles Salomon sur les cinq éléments de réforme du Conseil de sécurité a été exposée à maintes reprises au fil des ans. Ces éléments sont le droit de veto, la représentation régionale, l'augmentation du nombre de membres du Conseil, la relation entre le Conseil et l'Assemblée générale et les méthodes de travail.

S'agissant de la question du veto, nous souhaitons que ce droit soit aboli. Cependant, s'il est maintenu, les droits et privilèges associés au veto doivent être accordés à tous les nouveaux membres, et ce pour garantir que tous les membres permanents sont sur un pied d'égalité. Le recours au droit de veto est également lié à l'amélioration des méthodes de travail en vue de limiter l'utilisation de ce droit.

S'agissant de l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents, les Îles Salomon appuient l'augmentation des effectifs dans ces deux catégories. Nous aimerions que soit créé un sixième siège dans la catégorie des membres non permanents.

Pour ce qui est de la question régionale, en ce qui concerne la représentation géographique équitable pour le siège permanent, nous souhaitons qu'une attention particulière soit accordée aux régions qui ne sont pas représentées ou qui sont sous-représentées.

S'agissant de la relation entre le Conseil et l'Assemblée générale, nous aimerions également qu'elle s'améliore.

Enfin, nous devons réformer le Conseil de sécurité pour l'adapter aux réalités du XXI^e siècle. Les Îles Salomon, à l'instar de tous les autres pays animés du même esprit de réforme, sont prêts à entreprendre la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que des progrès seront accomplis dans le cadre de négociations menées de bonne foi, dans le respect mutuel et de manière ouverte, inclusive et transparente.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Sam Kutesa, de sa lettre datée du 10 novembre 2014, qui met en relief une fois encore la nécessité de réaliser des progrès dans le domaine de la réforme du Conseil de sécurité. Je lui sais également gré d'avoir convoqué cette importante séance aujourd'hui, après avoir nommé M. Courtenay Rattray, Ambassadeur de la Jamaïque, Président des négociations intergouvernementales au cours de la présente session

de l'Assemblée. Le Népal se félicite de la détermination du Président et salue ces mesures importantes, qui sont conformes à la décision prise par l'Assemblée, lors de la précédente session, de poursuivre sans délai les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle à sa soixante-neuvième session.

À cet égard, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Rattray de sa nomination et à le remercier d'avoir accepté cette responsabilité en amont du sommet mondial, qui aura lieu l'année prochaine à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation. Puisse-t-il déployer tous ses talents afin de permettre l'accomplissement de véritables progrès. Je suis certain que, grâce à la confiance et à la sagesse du Président et grâce à sa propre expérience diplomatique et à ses et compétences éminentes en la matière, l'Ambassadeur Rattray jouera un rôle déterminant pour faire progresser cette question essentielle du système des Nations Unies, qui, pour attendre qu'elle soit, n'en reste pas moins dans l'impasse. Je tiens à saisir cette occasion pour assurer le Président de l'Assemblée générale et l'Ambassadeur Rattray du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans tous les efforts sincères qu'ils déploieront à cette fin.

Je considère qu'il y a lieu de rappeler ici la diligence admirable avec laquelle S. E. M. Zahir Tanin, Ambassadeur de l'Afghanistan, a présidé les négociations intergouvernementales au cours des six dernières années. Durant la dernière session de l'Assemblée, le Président John Ashe et l'Ambassadeur Tanin ont travaillé d'arrache-pied et ils méritent que nous leur rendions un vibrant hommage.

Aujourd'hui, je ne tiens pas à répéter les arguments invoqués en faveur de la réforme de la structure actuelle du Conseil de sécurité, qui remonte à 1963, alors que l'Organisation des Nations Unies n'avait que 117 membres au lieu des 193 qu'elle compte actuellement. Ils sont bien connus et ont été clairement formulés dans le cadre des grands thèmes de la structure et des méthodes de travail. Les mots clefs du débat sur les réformes ont été la représentativité, l'efficacité, la transparence, la légitimité et les relations avec l'Assemblée générale, ainsi qu'avec les non-membres du Conseil.

Et pourtant, la réforme brille par son absence. Les délibérations actives de l'Assemblée sur la réforme du Conseil de sécurité au cours des 10 cycles de négociations intergouvernementales, ainsi que le

processus précédent du groupe de travail à composition non limitée, ont fait l'objet de centaines de réunions au cours des 20 dernières années, exigeant énormément de temps, d'énergie et d'autres ressources. Nous devons tirer parti de l'impulsion donnée en mettant l'accent sur les résultats afin de justifier tout ce qui a été investi jusqu'à présent en quête de progrès significatifs dans ce domaine. Cela ne peut se faire que si nous mettons l'accent sur les points de convergence et engageons de véritables négociations.

Ce que l'on a vu tout au long du processus de négociations intergouvernementales est l'expression de la volonté collective de la grande majorité des États Membres, formulée séparément ou par l'intermédiaire de divers groupes de pays partageant la même optique, en vue d'élargir la composition du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres – permanents et non permanents. Le Népal est favorable à l'idée d'augmenter le nombre de membres dans les deux catégories. L'élargissement de la catégorie des membres permanents doit être à même de redresser le tort historique que l'Afrique a subi depuis le tout début, de faire en sorte que la composition du Conseil soit représentative de la composition actuelle de l'Assemblée générale, de remédier à la sous-représentation des pays en développement et de tenir compte de la capacité actuelle des pays à s'acquitter de leur responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Népal considère que les aspirations de l'Inde, du Japon, de l'Allemagne et du Brésil à acquérir un siège permanent au Conseil de sécurité sont en phase avec les réalités contemporaines. Dans le cas des membres non permanents du Conseil, le Népal estime qu'il devrait y avoir un principe de roulement équitable et judicieux sur une base régionale et sous-régionale. Parmi les nombreux critères, la contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être prise en compte, surtout lorsque les pays fournisseurs sont relativement petits et enclavés. En fait, il est important que les pays en développement sans littoral soient représentés en tant que groupe spécial, compte tenu des difficultés particulières et permanentes auxquelles ils sont confrontés et des conséquences graves pour la sécurité qui en découlent.

En ce qui concerne le veto, le Népal estime que cette disposition est obsolète et devrait être complètement abolie. Tant qu'il continue d'exister, le droit de veto ne doit pas être utilisé pour créer de nouvelles catégories

de membres, autres que celles des membres permanents et non permanents qui existent actuellement, même au moment de l'élargissement du Conseil. La menace du recours au droit de veto, qui bien souvent contribue à saper la crédibilité et l'utilité réelles du Conseil, doit être domptée. La proposition soumise par la France de mettre en place un moratoire volontaire sur l'exercice de ce droit serait un très bon pas en avant dans cette direction.

En ce qui concerne la taille du Conseil élargi, elle ne devrait être ni trop grande au point de remettre en cause son efficacité, ni trop petite au point d'être contraire à une représentation adéquate. Le nombre idéal serait de l'ordre de 24, car cela garantirait que chacun des membres, y compris les non-permanents, pourrait assumer la présidence au moins une fois au cours des travaux d'un Conseil élargi pour une période d'un mois, durant son mandat de deux ans au sein du Conseil.

Ma délégation comprend les préoccupations du Président de l'Assemblée générale, ainsi que sa grande détermination à faire avancer le processus de négociations intergouvernementales afin que nous puissions tous collectivement faire ce que nos dirigeants attendent de nous d'ici à 2015 s'agissant de la réforme du Conseil de sécurité. Le Népal est d'avis que le Président de l'Assemblée générale et le Président des négociations intergouvernementales doivent faire ce qu'il faut pour maintenir l'élan actuel, à commencer par l'établissement d'un outil tangible.

Pour terminer, je tiens à féliciter les membres non permanents nouvellement élus du Conseil de sécurité, à savoir l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et le Venezuela. Le Népal est d'avis que leur présence exercera une influence considérable sur les travaux du Conseil, et nous souhaitons que leur mandat au Conseil en 2015 et 2016 soit couronné de succès.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de faire quelques brèves remarques à la fin de cette séance. Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier le Président de l'Assemblée générale de m'avoir nommé Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je suis très honoré de la confiance

et de la responsabilité qui ont été placées en moi, et je tiens à assurer l'Assemblée de ma détermination à entreprendre ma mission avec diligence, persévérance et dans le plus grand respect de l'opinion de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Je tiens à saluer le travail réalisé avec dévouement par mon prédécesseur et ami, l'Ambassadeur Zahir Tanin, dont les services inestimables ont permis de faire avancer la cause de la réforme du Conseil de sécurité. Les membres de l'Assemblée lui sont extrêmement reconnaissants des efforts inlassables et constants qu'il a consentis au cours de ces dernières années.

Je remercie mes collègues pour leurs félicitations et leurs expressions d'appui. Je leur en suis très reconnaissant. Je m'engage à promouvoir un environnement où toutes les idées et tous les points de vue pourront être examinés sur un pied d'égalité, dans un climat constructif et renforcé par le respect mutuel – un environnement propice à la créativité et caractérisé par l'ouverture, la transparence et la souplesse.

Il ne fait aucun doute que nos efforts collectifs de longue haleine visant à réformer le Conseil de sécurité font partie des plus hautes priorités de nos membres. Paradoxalement – ou peut-être pour cette raison – cette entreprise fait également partie des processus les plus difficiles que nous ayons menés. Même si je suis réaliste quant aux perspectives de succès, je suis néanmoins conscient que nos efforts ne pourront pas aboutir si nous n'avons pas l'espoir que nos aspirations de réforme finiront par se réaliser. J'espère que tous les États Membres viendront à la table des négociations animé d'un esprit de bonne foi et certains que ce qui peut sembler inaccessible est en fait à portée de main.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Il est particulièrement opportun que nous ayons entendu le nouveau Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité s'exprimer. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 119 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 15.